

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 911 3 mai 2010

SOMMAIRE

ACP International Luxembourg S.A 43/24	Karp-Kneip Logistics S.A	13/16
AIM Group International S.p.A 43726	Latvian Estates S.A4	13711
Arca Fashion SA43719	Leopard Holding Company S.à.r.l 4	13717
Atlas Mountain Holding S.A43716	Lutgen Robert S.à r.l	
Avitec S.à r.l	Malu Enterprises SA	13683
BRE/Neuss Hotel Holding S.à r.l 43686	Mantra S.à r.l	
C Capital Structures S.A43720	Margarita S.C.I4	13685
Cemex España, S.A., Luxembourg Branch	Melchior CDO I S.A4	13690
43684	Meridian, Conseil en Communication 4	13682
CEREP Investment I S.à r.l 43718	Pecci S.à r.l4	
Chart Industries Luxembourg S.à r.l 43719	Pfizer Luxembourg S.à r.l4	13709
Commerzbank Finance 2 S.à r.l 43722	Pharmaceutical Enterprises4	
Congo S.à r.l	Praga Soparfi S.A	
Cortisa Holding S.A	Premium Utility Investment S.A	
Dashabo 43717	Prouilhe S.A	
Diacine Holding43697	Pyxis Partners S.A4	13693
Dolvar 72 S.à r.l	Pyxis Partners S.à r.l	13693
Dresdner Finance 2 S.à r.l	Racon4	
Ets Boulet S.A	RECAP I Holdings S.à.r.l4	
European Consulting Luxembourg S.A 43725	Régie Saint-Paul4	
Eurosoft Consulting S.A 43682	SA Aequadis	
Finoveo S.A	Suisscourtage Luxembourg S.A	
Flanders International S.A 43697	Sydney & London Lux4	
Fondation Autisme-Luxembourg 43685	Tiga International Holding4	
Fortezza Servco S.à r.l	Tritax Polska N°1 Investments Company	
GIP U&C S.à r.l	Sàrl	13718
Gotha Club S. à r.l	Tun Invest S.A4	13682
Great Pacific Luxembourg S.à r.l 43724	Tun Invest S.A	13682
HV Acquisition	UBS Manager Solutions	13726
ICG Mezzanine Fund 2003 Luxco No. 1 S.à	United Brands International4	13683
r.l	Urban&Civic Holdings SA4	
International Utility Investment S.A 43718	Velacorp S.à r.l4	
Isoletanche S.A	Videofin S.A	
Itron Metering Solutions Luxembourg 43712	Whirlpool Luxembourg4	
Kareta Holding S A 43717		



Ets Boulet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 100.772.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010043198/10.

(100043325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.

Eurosoft Consulting S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 2, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 126.094.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010043201/10.

(100043326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.

Tun Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 63.043.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010043203/10.

(100043329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.

Tun Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 63.043.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010043204/10.

(100043332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.

Meridian, Conseil en Communication, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1623 Luxembourg, 4, rue Génistre.

R.C.S. Luxembourg B 27.152.

Extrait du Procès-Verbal de l'assemblée générale ordinaire du 22 mars 2010

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société à: 4, rue Génistre, L-1623 Luxembourg. Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 22 mars 2010.

Mathias SCHILTZ

Président

Référence de publication: 2010043202/13.

(100043837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.



Malu Enterprises SA., Société Anonyme.

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.

R.C.S. Luxembourg B 67.846.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010043206/10.

(100043336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.

Fortezza Servco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck. R.C.S. Luxembourg B 119.294.

EXTRAIT

En date du 9 mars 2010, Fortezza S.à r.l. a transféré toutes les 1.754 parts sociales qu'elle détient dans la Société à ltalfondiario Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 114.819, de sorte que les parts sociales sont détenues comme suit:

- Italfondiario Investments S.à r.l	1.75 4
- FRIT ITAL. S.L.	3.246
Total	5.000

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2010.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010043224/20.

(100043821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.

United Brands International, Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 82.148.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire du 10 juin 2009

L'assemblée accepte la nomination au poste de commissaire aux comptes de Monsieur Régis PIVA, demeurant 53, rue de la Libération, L-3511 Dudelange jusqu'à l'assemblée statutaire de 2011 en remplacement de Monsieur Pascoal DA SILVA, commissaire aux comptes démissionnaire.

Pour extrait sincère et conforme Joeri STEEMAN / Frederik ROB

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010043243/14.

(100043776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.

Mantra S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 85.793.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010043750/10.

(100044113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2010.



Cemex España, S.A., Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 152.125.

OUVERTURE DE SUCCURSALE

Il résulte des résolutions du conseil d'administration de CEMEX ESPAÑA, S.A., une société anonyme de droit espagnol, ayant son siège social à Calle Hernández de Tejada no. 1, Madrid, Espagne (la "Société"), tenu en date du 12 mars 2010, que la Société a décidé d'ouvrir une succursale au Grand-Duché de Luxembourg et d'en demander l'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la "Succursale").

La Succursale a les caractéristiques suivantes:

- 1) La dénomination de la Succursale est "Cemex España, S.A., Luxembourg Branch".
- 2) L'adresse de la Succursale est établie au 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg.
- 3) Les activités principales de la Succursale seront de conduire les activités financières à l'intérieur du groupe CEMEX. Les activités de la Succursale à l'intérieur du groupe CEMEX incluront en particulier, mais sans limitation, l'émission des obligations, billets, créances et autres valeurs de toute espèce sur tout marché mondial, la participation à des transactions financières dérivées, et la détention, l'administration et le développement de son portefeuille. La Succursale pourra également prêter tout concours financier, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés du groupe CEMEX, emprunter de l'argent et détenir des actifs et des passifs.

La Succursale conservera sa comptabilité, ses livres et ses enregistrements à Luxembourg séparés de la comptabilité, des livres et des registres de Cemex España, S.A.

La Succursale déterminera ses propres politiques et lignes directrices en vue de l'accomplissement de ses activités.

- 4) Les personnes suivantes sont les représentants permanents de la Succursale:
- (i) M. Edoardo Carlo Picco, né le 17 mai 1961 à Vercelli, Italie, demeurant à 23, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg; et
- (ii) M. Géry-Charles de Meeüs, né le 25 août 1959 à Etterbeek, Belgique, demeurant à Urenerweg 13, Weiswampach, L-9991 Luxembourg.
 - 5) Les fonctions et pouvoirs des représentants permanents de la Succursale seront les suivants:
 - représenter la Succursale à l'égard des tiers et des autorités de Luxembourg et dans toutes les procédures judiciaires;
- entreprendre tout acte nécessaire à la gestion journalière de la Succursale, y compris, sans limitation, signer tous les documents et correspondances, conclure des contrats pour la gestion quotidienne de la Succursale, prendre des engagements financiers et contractuels au nom de la Succursale;
 - disposer des biens corporels et incorporels de la Succursale;
- ouvrir les comptes en banque au nom de la Succursale, disposer de ces comptes et autoriser tous virements ou paiements bancaires;
- signer tout type de contrat, déposer toute demande ou accomplir toute formalité d'enregistrement et faire toutes publications nécessaires à l'ouverture de la Succursale et son fonctionnement, et accomplir tous les actes et signer tous les documents y relatifs que les représentants permanents peuvent juger nécessaires ou opportuns.
 - 6) La Succursale sera valablement engagée par la signature conjointe de ses représentants permanents.

La Société a les caractéristiques suivantes:

- 1) La dénomination sociale est "CEMEX ESPAÑA, S.A.";
- 2) La forme sociale de la Société: société anonyme (sociedad anónima);
- 3) Le registre auprès duquel la Société est enregistrée: "Registro Mercantil de Madrid";
- 4) Le numéro d'immatriculation de la Société: M-156542;
- 5) Le siège social de la Société est à Calle Hernández de Tejada no. 1, Madrid, Espagne;
- 6) La personne ayant le pouvoir d'engager la Société à l'égard des tiers et de la représenter en justice: M. Juan Romero Torres, le président du conseil d'administration, né le 27 février 1957 à Sevilla, Espagne, résidant à Hernandez de Tejada 1, Madrid 28027, Espagne.

Fait à Luxembourg, le 25 mars 2010.

Pour Cemex España, S.A.

Alex SCHMITT

Avocat la Cour LUXEMBOURG

Un mandataire

Référence de publication: 2010044334/55.

(100045207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2010.



Fondation Autisme-Luxembourg, Fondation.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg G 167.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 11/03/2010 à Bereldange

Au point 8, il est noté ce qui suit:

Nomination d'un secrétaire

Tous les administrateurs présents acceptent la nomination de M. Paul EMERING comme secrétaire du conseil des administrateurs délégués.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munshausen, le 24 mars 2010.

Claude SCHMIT / Gilbert HUYBERECHTS

Vice-président / Président

Référence de publication: 2010043223/17.

(100043858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.

Margarita S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-4041 Esch-sur-Alzette, 40, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg E 2.027.

Assemblée générale extraordinaire du 20 décembre 1999

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt décembre

ONT COMPARU:

- 1) Monsieur Fernand Oberweis, agent immbilier, demeurant à L- 4917 Bascharage, 3, rue de la Continentale
- 2) Mademoiselle Cynthia Protin, esthéticienne, demeurant à L- 4917 Bascharage, 3, rue de la Continentale
- 3) Mademoiselle Ariane Gracco, employée privée, demeurant à B- 6790 Aubange, 2, rue Nestor Beauvier

Lesquels comparants sub. 1) et sub. 2) sont les seuls associés de la société civile immobilière, "MARGARITA s.c.i.", avec siège social à Esch/Alzette, constituée suivant acte reçu par le notaire Muller Norbert, de résidence à Esch/Alzette, en date du 13 février 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 309 du 19 juin 1997.

Ces comparants, représentés comme il est dit ci-avant, ont par les présentes déclaré se réunir en assemblée générale extraordinaire et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Mademoiselle Protin Cynthia, la comparante sub.2), déclare vendre 5% de ses parts à Mademoiselle Ariane Gracco, la comparante sub.3), au prix de 5.000.- (cinq mille flux) dont quittance à la signature de la présente.

Deuxième résolution

A la suite de cette première résolution prise, les associés décident de modifier en conséquence le neuvième alinéa de l'article (5) des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

" Art. 5. 2. Mademoiselle Ariane Gracco, prédite, CINQ PARTS SOCIALES."

Fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée aux comparants, tous connus par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé la présente.

Lu et approuvé Signatures.

Référence de publication: 2010043600/29.

(100044599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2010.



BRE/Neuss Hotel Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg. R.C.S. Luxembourg B 127.441.

RECTIFICATIF

In dem Protokoll der Außerordentlichen Generalversammlung der Gesellschafter der BRE/Neuss Hotel Holding S.à r.l., aufgenommen durch Notar Henri HELLINCKX, mit dem Amtwohnsitz in Luxemburg, am 16. Juli 2009, einregistriert in Luxemburg A.C., am 24. Juli 2009, Relation: LAC/2009/29871, hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregisters in Luxemburg, am 6. August 2009, L090123524.05 und veröffentlicht im Mémorial Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1663 vom 28. August 2009,

wurden im zwanzigsten Beschluss neue Geschäftsführer ernannt, insbesonders:

- Herr Gary Summers, verwaltender Geschäftsführer, geboren am 12. Dezember in New York, Vereinigte Staaten von Amerika, wohnhaft in 888 Park Avenue, Apt. 11#, New York, NY 10021, Vereinigte Staaten von Amerika.

Wie in der maßgebenden englischen Fassung angegeben, lautet der Namen des neuen Geschäftsführers Gary Sumers.

Somit lautet der fünfte Absatz im zwanzigsten Beschluss der deutschen Fassung wie folgt:

"Herrn Gary Sumers, verwaltender Geschäftsführer, geboren am 12. Dezember in New York, Vereinigte Staaten von Amerika, wohnhaft in 888 Park Avenue, Apt. 11#, New York, NY 10021, Vereinigte Staaten von Amerika."

Luxembourg, le 17. März 2009. Henri HELLINCKX

Notar

Référence de publication: 2010043425/23.

(100043321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.

Régie Saint-Paul, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1623 Luxembourg, 4, rue Génistre.

R.C.S. Luxembourg B 26.271.

Extrait du Procès-Verbal de l'assemblée générale ordinaire du 22 mars 2010

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société à: 4, rue Génistre, L-1623 Luxembourg. Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 22 mars 2010.

Mathias SCHILTZ

Président

Référence de publication: 2010043200/13.

(100043839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.

Videofin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1623 Luxembourg, 4, rue Génistre.

R.C.S. Luxembourg B 30.293.

Extrait du Procès-Verbal de l'assemblée générale ordinaire du 22 mars 2010

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société à: 4, rue Génistre, L-1623 Luxembourg. Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 22 mars 2010.

Mathias SCHILTZ

Président

Référence de publication: 2010043205/13.

(100043834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.



Prouilhe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1623 Luxembourg, 4, rue Génistre. R.C.S. Luxembourg B 60.776.

Extrait du Procès-Verbal de l'assemblée générale ordinaire du 22 mars 2010

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société à: 4, rue Génistre, L-1623 Luxembourg. Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 25 mars 2010.

Egon SEYWERT Administrateur délégué

Référence de publication: 2010043207/13.

(100043851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.

Premium Utility Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II. R.C.S. Luxembourg B 95.260.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de PREMIUM UTILITY INVESTMENT S.A., RCS Luxembourg N° B 95.260, tenue le 15 avril 2009 au siège social

Il a été décidé ce qui suit:

- L'Assemblée décide de reconduire les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes en fonction pour une nouvelle période de six ans, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de 2015.

Pour extrait certifié conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2010043254/15.

(100043738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.

Racon, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9186 Stegen, 1, Dikricherstrooss. R.C.S. Luxembourg B 152.126.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendzehn, am achten März, neunten März.

Vor mir, Bernard SPROTEN, Notar mit dem Amtssitz zu Sankt Vith,

erschienen:

- 1- Herr Rico Langer, geboren in Karl-Marx-Stadt (Deutschland) am 19. Dezember 1973, ledig, wohnhaft in D-09119 Chemnitz, Irkutsker Straße 95.
- 2- Herr Alex Roger Kartheuser, geboren in Malmedy am 7. März 1974, Ehegatte von Frau Anja Schaus, geboren in Malmedy am 11. Mai 1976, wohnhaft in 4770 Amel Meyerode 126 D.

Die erschienenen Parteien haben mich, den amtierenden Notar, gebeten, die Gründung und Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburgischen Rechts, die sie hiermit gründen, wie folgt zu beurkunden

Firma - Sitz - Gegenstand - Dauer

- Art. 1. Zwischen den Inhabern der hiermit geschaffenen und gegebenenfalls in Zukunft zu schaffenden Anteile wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung errichtet, die geregelt wird durch das luxemburgische Gesetz vom 10. August 1915, welches mehrfach abgeändert und ergänzt wurde, sowie durch die vorliegende Satzung.
 - Art. 2. Die Gesellschaft nimmt die Benennung "RACON" an.
 - Art. 3. Der Gesellschaftssitz befindet sich in L-9186 Stegen.
 - Art. 4. Gegenstand der Gesellschaft sind folgende Tätigkeiten:
- allgemeine Bauunternehmung, unter anderem Realisieren von Rohbauten, Maurer- und Betonarbeiten, Fertigstellung von schlüsselfertigen Bauten, Schreiner- Dachdecker- und Zimmererarbeiten.
 - Vermittlung, Verkauf und Planung im Bauwesen allgemein sowie auch von Inneneinrichtungen.



- Verkauf, Koordinierung aller Bau- und Renovierungsarbeiten durch Sub-Unternehmer oder in eigener Regie,
- Renovieren und Sanieren von Gebäuden.
- Lieferung, An- und Verkauf von allen Geräten und Materialien, die in diesen Bereichen verwendet werden.

Die Gesellschaft kann im übrigen alle kaufmännischen, industriellen oder finanziellen Handlungen abwickeln, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Gegenstand der Gesellschaft in Verbindung stehen.

Die Gesellschaft kann sich gleichfalls durch Einbringungen, Anteilzeichnungen, Verschmelzungen oder auf jede Art und Weise an allen anderen Gesellschaften und Unternehmen beteiligen, die einen gleichen oder ähnlichen Zweck verfolgen, welche die Ausdehnung und Entwicklung der hiermit gegründeten Gesellschaft begünstigen könnten.

Art. 5. Die Gesellschaftsdauer ist unbegrenzt.

Gesellschafter - Kapital - Gesellschaftsanteile

Art. 6. Gesellschafter sind:

- a) Herr Rico Langer, geboren in Karl-Marx-Stadt (Deutschland) am 19. Dezember 1973.
- b) Herr Alex Roger Kartheuser, geboren in Malmedy am 7. März 1974.
- **Art. 7.** Das Kapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendfünfhundert (12.500) Euro. Dieses Kapital wird dargestellt durch 100 Gesellschaftsanteile ohne Angabe eines Nennwertes.

Jeder Anteil stellt ein Hundertstel des Kapitals dar.

Das Kapital wird mittels einer Bareinlage von 125 Euro (einhundertfünfundzwanzig) pro Anteil wie folgt gezeichnet:

- a) Herr Rico Langer zeichnet 50 Anteile für 6.250 Euro (sechstausendzweihundertfünfzig).
- b) Herr Alex Roger Kartheuser zeichnet 50 Anteile für 6.250 Euro (sechstausendzweihundertfünfzig).

Das gesamte Kapital wurde bar eingezahlt und steht demnach ab heute der Gesellschaft zur Verfügung, wie dies dem unterzeichneten Notar bestätigt wurde. Eine entsprechende Bescheinigung der Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat Luxembourg vom 09. März 2010 wird der vorliegenden Urkunde als Anlage beigefügt bleiben.

Art. 8.

(1) Die Gesellschaftsanteile sind von einem Gesellschafter auf den anderen frei übertragbar.

Jede Verfügung über Geschäftsanteile oder Teile von solchen oder deren Verpfändung zugunsten eines oder mehrerer Nicht-Gesellschafter und jede Übertragung von Todes wegen ist nur mit Zustimmung der Gesellschafter aufgrund eines Beschlusses der Generalversammlung zulässig. In dieser Hinsicht sind die Bestimmungen des Artikels 189 des luxemburgischen Gesellschaftsgesetzes zu beachten.

(2) Bei Abtretung von Gesellschaftsanteilen an einen NichtGesellschafter steht den übrigen Gesellschaftern im Verhältnis ihrer Beteiligung ein Vorkaufsrecht zu dem Preis zu, der entsprechend Artikel 189, Absatz 6, des luxemburgischen Gesellschaftsgesetzes festgelegt wird. Macht ein Gesellschafter von seinem Vorkaufsrecht nicht innerhalb von zwei Monaten durch schriftliche Erklärung Gebrauch, geht das Recht anteilig auf die verbleibenden Gesellschafter über. Der Erwerb durch Vorkaufsberechtigte bedarf nicht der Zustimmung gemäß Absatz 1.

Geschäftsführung

Art. 9.

(1) Die Gesellschaft wird verwaltet von einem oder mehreren Geschäftsführern, die Gesellschafter oder Nichtgesellschafter sein können.

Für sämtliche kaufmännische Tätigkeiten der Gesellschaft ist nur die Unterschrift des Geschäftsführers erforderlich.

Der Geschäftsführer hat die Geschäfte der Firma im Rahmen des Gegenstandes zu führen und ist für sämtliche Handlungen zuständig. Die Geschäftsführer werden durch die Generalversammlung bestellt.

(2) Im Verhältnis zur Gesellschaft ist jeder Geschäftsführer verpflichtet, die Geschäftsfühningsbeschränkungen einzuhalten, welche durch Gesetz, Satzung, Geschäftsführeranstellungsvertrag und/oder aus einer von der Generalversammlung erlassenen Geschäftsordnung festgesetzt sind oder werden.

Die Befugnis zur Geschäftsführung umfasst die Vornahme aller Maßnahmen im Rahmen des gewöhnlichen Geschäftsbetriebes der Gesellschaft.

Die Geschäftsführer bedürfen der vorherigen Zustimmung durch Generalversammlungsbeschluß für alle Geschäfte, die über den gewöhnlichen Betrieb der Gesellschaft hinausgehen.

- (3) Zur Vornahme von Rechtsgeschäften, welche über den gewöhnlichen Geschäftsbetrieb der Gesellschaft hinausgehen, und für alle Maßnahmen, die in ungewöhnlichem Ausmaß in den Vermögensstand, die Organisation oder den Charakter der Gesellschaft eingreifen, muss die vorherige Zustimmung der Generalversammlung, eingeholt werden. Für die entsprechenden Beschlüsse bedarf es einer einfachen Stimmenmehrheit. Dies gilt insbesondere für folgende Rechtsgeschäfte:
- Veräußerung, Verlegung und Stilllegung des Geschäftes oder wesentlicher Geschäftsteile sowie die Aufgabe wesentlicher Tätigkeitsbereiche



- Errichtung von Zweigniederlassungen
- Erteilung und Widerruf von Prokuren und Handlungsvollmachten
- Gründung, Erwerb oder Veräußerung von anderen Unternehmen unter Beteiligung der Gesellschaft an anderen Unternehmen oder Unternehmensbeteiligungen, oder Beendigung, Errichtung und Auflösung von Tochtergesellschaften, Errichtung und Aufhebung von Zweigniederlassungen, Aufnahme neuer und Aufgabe bestehender Geschäftszweige
- Erwerb, Veräußerung und Belastung von Grundstücken und grundstücksgleichen Rechten sowie die Verpflichtung zur Vornahme solcher Rechtsgeschäfte
- bauliche Maßnahmen und Anschaffung von Sachmitteln aller Art, soweit die hierfür erforderlichen Aufwendungen einen Betrag von fünfzigtausend (50,000,00) Euro übersteigen
- Festlegung oder Änderung des gegebenenfalls von der Generalversammlung festgelegten Investitions- und Finanzierungsrahmenplanes
- Aufstellung oder Änderung allgemeiner Grundsätze über die betriebliche Altersversorgung; Abschluss, Änderung oder Beendigung von Pensionsvereinbarungen mit einzelnen Mitarbeitern, soweit die Gesellschaft über den steuerlich zulässigen Rahmen von Direktversicherungen hinaus verpflichtet wird
- Gewährung von Krediten und Darlehen mit Ausnahme von Darlehen an Mitarbeiter in Höhe von bis zu einer Monatsnettovergütung und einer Laufzeit von bis zu drei Monaten
- alle Maßnahmen, die für die Gesellschaft wirtschaftlich eine Belastung von mehr als einhunderttausend (100.000,00) Euro im Einzelfall zur Folge haben
- Übernahme von Bürgschaften jeder Art sowie der Beschluss von Sicherungsübereignungsverträgen sowie Verpfändungen.

Die Vertretungsbefugnis der Geschäftsführer dritten Personen gegenüber wird nicht beschränkt durch die nach Gesetz oder Satzung vorgesehenen Beschränkungen für die Geschäftsführung.

Geschäftsjahr - Inventar - Liquidation

- **Art. 10.** Das Geschäftsjahr erstreckt sich alljährlich vom ersten Januar bis zum einunddreißigsten Dezember. Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung und es endet am einunddreißigsten Dezember 2010.
- Art. 11. Geschäftsbücher werden in üblicher und gesetzlicher Form geführt. Am Ende eines jeden Geschäftsjahres stellt die Geschäftsführung ein Generalinventar über alle Aktiva und Passiva auf, sowie eine Bilanz.
- Art. 12. Die Gesellschaft wird nicht durch das Ableben, die Entmündigung oder die Konkurserklärung eines Gesellschafters oder eines Geschäftsführers aufgelöst.
- Art. 13. Die Erben, Rechtsnachfolger, Berechtigten oder Gläubiger eines Gesellschafters, sind unter keinen Umständen dazu berechtigt, Siegel auf das Gesellschaftsvermögen und die Gesellschaftspapiere anlegen zu lassen oder sich irgendwie in die Verwaltung der Gesellschaft einzumischen; die Gesellschaftsinventare allein können ihnen zur Wahrung ihrer Interessen dienlich sein.
- Art. 14. Jedem Gesellschafter und Geschäftsführer ist es untersagt, sich unmittelbar oder mittelbar, gewerbsmäßig oder gelegentlich, für eigene oder fremde Rechnung im Geschäftszweig der Gesellschaft zu betätigen, ein Unternehmen, das Geschäfte im Geschäftszweig der Gesellschaft betreibt, zu erwerben, sich an solchen Unternehmen zu beteiligen oder es auf andere Weise zu unterstützen; ausgenommen ist die Tätigkeit für Unternehmen an denen die Gesellschaft beteiligt ist. Das Wettbewerbsverbot besteht jedoch nur für Geschäfte im Großherzogtum Luxemburg.

Das Wettbewerbsverbot endet mit dem Ausscheiden aus der Gesellschaft.

Durch Beschluss der Gesellschafter kann ein Gesellschafter oder Geschäftsführer vom Wettbewerbsverbot befreit werden. Der betroffene Gesellschafter hat bei der Beschlussfassung kein Stimmrecht.

Gesellschafterbeschluss

Anschließend an die Gründung der Gesellschaft mit beschränkter Haftung treten die Gesellschafter in der Generalversammlung zusammen und fassen folgenden Beschlüsse:

Die Zahl der Geschäftsführer wird auf einen festgesetzt.

Als Geschäftsführer wird ernannt: Herr Rico Langer, eingangs genannt, welcher dieses Mandat anzunehmen erklärt. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-9186 Stegen, Dikricher-strooss 1.

Herr Alex Kartheuser, eingangs genannt, wird zum Prokuristen ernannt. Ihm wird die technische Geschäftsführung in folgenden Bereichen übertragen: Schreiner, Dachdecker, Zimmerer.

Die Kosten, Gebühren und Honorare, die der Gesellschaft im Rahmen ihrer Gründung entstehen, werden auf etwa neunhundert (900,00) Euro geschätzt.

Identitätsbestätigung

Der amtierende Notar erklärt, dass er die Namen, Vornamen, Geburtsorte und daten sowie Wohnsitze der Parteien aufgrund ihrer Identitätskarten festgestellt hat.



Schreibgebühr

Die durch den Notar zu zahlende Schreibgebühr beläuft sich auf fünfundneunzig (95,00) Euro.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Sankt Vith/Belgien, am eingangs erwähnten Datum.

Nach vollständiger Vorlesung und nachdem der unterzeichnende Notar die Urkunde kommentiert hat, sowie nach Genehmigung haben die Erschienenen mit mir, Notar, unterschrieben.

Enregistré à Diekirch, le 26 mars 2010. Relation: DIE/1010/2816. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Certificat de blocage

La Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat Luxembourg, Centre Financier Diekirch, certifie par la présente avoir inscrit en date de ce jour sur le compte bloqué numéro LU57 0019 3255 4366 6000 ouvert au nom de la société en formation RACON sàrl, la somme de 12.500,-EUR en vue de la constitution de ladite société.

Le déblocage de ces fonds ne pourra être obtenu que contre remise d'une attestation délivrée par le notaire, certifiant que la constitution de la société a été constatée dans les formes prescrites par la loi luxembourgeoise.

Dohm Serge / Feteler Edy Chef du Centre Financier / Conseiller PME tél. 4015-7832 / tél. 4015-7845

Enregistré le 10 mars 2010. vol. 34, folio 95, case 4. - Reçu 25 euros.

Le Receveur ff.: Signature.

Enregistré à Diekirch, le 26 mars 2010. Relation: DIE/2010/2816. Reçu douze euros 12,00 €

Le Receveur ff.: B. Sproten.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG.

Bernard SPROTEN

Notar

Référence de publication: 2010044341/157.

(100045261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2010.

Finoveo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 137.186.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire du 12 juin 2009

- L'assemblée accepte la nomination au poste de commissaire aux comptes de Monsieur Régis PIVA, demeurant 53, rue de la Libération, L-3511 Dudelange jusqu'à l'assemblée générale de 2013 en remplacement de Monsieur Pascoal DA SILVA, commissaire aux comptes démissionnaire.

Pour extrait sincère et conforme

Frédéric MONCEAU / Karl LOUARN

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010043246/14.

(100043772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.

Melchior CDO I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 79.144.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2010.

TMF Management Luxembourg S.A.

Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2010043208/13.

(100043341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.



Suisscourtage Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 11, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 136.536.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SUISSCOURTAGE LUXEMBOURG S.A.

Signature / Signature

Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

Référence de publication: 2010043209/12.

(100043344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.

Isoletanche S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3501 Dudelange, 40, rue Aloyse Kayser.

R.C.S. Luxembourg B 94.155.

L'an deux mil dix, le troisième jour de mars.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

L'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société anonyme ISOLETANCHE S.A., ayant son siège social à L-3501 Dudelange, 40, rue Aloyse Kayser, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 94.155, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean Seckler de résidence à Junglinster en date du 5 juin 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 785 du 25 juillet 2003 (la "Société").

Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu par acte du notaire instrumentant en date du 21 décembre 2009, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Grégory Cavelier, ingénieur, demeurant à B-6640 Vaux-sur-Sûre, 50, rue de Marche (Belgique),

qui désigne comme secrétaire Madame Sophie Mathot, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Barbara Cavelier, comptable, demeurant à B-6890 Libin, voie Gamby 142 (Belgique).

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour-ordre du jour:

Ordre du jour

- 1. Lecture du rapport de gestion de l'Administrateur Unique et du rapport du Commissaire concernant l'exercice clôturé au 31 décembre 2009; Approbation du Bilan et du compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2009, tels qu'ils ont été élaborés par l'Administrateur Unique; Affectation du résultat.
- 2. Augmentation du capital social à concurrence de cent quarante mille euros (EUR 140.000,-) de manière à le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à cent soixante et onze mille euros (EUR 171.000,-) par l'émission de mille quatre cents (1.400) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les actions existantes, libérées par incorporation au capital de bénéfices reportés.
 - 2. Attribution des 1.400 nouvelles actions à l'actionnaire unique.
 - 3) Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 5 des statuts.
 - 4) Divers
- B) Que l'actionnaire unique présent, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par l'actionnaire unique présent, a été contrôlée et signée par les membres du bureau
- C.) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social à savoir en trois cent dix (310) actions de cent Euros (100,- EUR) chacune, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.
- D.) L'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire unique présent se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.



Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de l'administrateur unique et du rapport du commissaire concernant l'exercice clôturé au 31 décembre 2009, approuve le Bilan et le compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2009, tels qu'ils ont été élaborés par l'administrateur unique et lui soumis.

L'assemblée prend acte du bénéfice dudit exercice qui s'élève à EUR 8.154,75. Compte tenu du bénéfice reporté de l'exercice précédent de EUR 154.581,30, l'assemblée décide de reporter à nouveau le résultat soit un bénéfice total de EUR 162.736,05.

Le bilan et comptes de profits et pertes arrêtés au 31 décembre 2009 de la Société après avoir été signés "ne varietur" par les comparants et le notaire soussigné sont annexés au présent acte pour être enregistrés avec lui.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cent quarante mille euros (EUR 140.000,-) de manière à le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à cent soixante et onze mille euros (EUR 171.000,-) par l'émission de mille quatre cents (1.400) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les actions existante, libérées par incorporation au capital de bénéfices reportés.

L'existence de ces bénéfices reportés se dégage du bilan de la Société arrêté au 31 décembre 2009 tel qu'approuvé ci-dessus et d'une attestation de l'administrateur unique datée du 3 mars 2010.

Ladite attestation restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement. Les 1.400 actions nouvelles sont attribuées à l'actionnaire unique de la Société.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 5 premier paragraphe des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5 § 1.** Le capital social est fixé à cent soixante et onze mille Euros (171.000,- EUR), divisé en mille sept cent dix (1.710) actions de cent Euros (100,- EUR) chacune."

L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de l'assemblée.

Frai

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille huit cents euros (EUR 1.800,-).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Grégory Cavelier, Sophie Mathot, Barbara Cavelier, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 16 mars 2010 LAC/2010/ 11634. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 25 mars 2010.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2010043635/83.

(100044678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2010.

HV Acquisition, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch. R.C.S. Luxembourg B 109.877.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S G G S.A. 412F, route d'Esch L-2086 LUXEMBOURG Signatures

Référence de publication: 2010043211/13.

(100043346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.



Pyxis Partners S.A., Société Anonyme, (anc. Pyxis Partners S.à r.l.).

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich. R.C.S. Luxembourg B 100.658.

L'an deux mil dix, le quatre mars.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée "PYXIS PARTNERS S.à r.l." avec siège social à L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich, constituée suivant acte reçu par devant Maitre Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster en date du 22 avril 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 697 du 07 juillet 2004, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 100.658.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Christelle DEMICHELET, employée privée, demeurant à Hayange (France), qui agit aussi en tant que secrétaire.

Le Président choisit comme scrutateur Sébastien THIBAL, comptable, demeurant à Marbehan (Belgique).

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1.- Transformation de la forme de la société d'une société à responsabilité limitée en société anonyme.
- 2.-. Augmentation du capital de son montant actuel de 12.500,- EUR à un montant de 31.000,- EUR par l'émission de 148 actions nouvelles sans valeur nominale par un apport en espèces.
 - 3. Modification de l'objet social.
 - 4.- Révocation du gérant.
 - 5.- Refonte complète des statuts pour adapter les statuts de la société à la nouvelle forme juridique.
 - 6.- Nomination de trois administrateurs et d'un commissaire aux comptes.
 - 7.- Divers.
- II.- Que les associés ainsi que le nombre des parts sociales qu'ils détiennent est indiqué sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les associés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, et restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.
- III.- Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés se reconnaissant dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de transformer la société à responsabilité limitée PYXIS PARTNERS S.à r.l. en une société anonyme dénommée PYXIS PARTNERS S.A..

Par cette transformation de la société à responsabilité limitée en société anonyme, aucune nouvelle société n'est créée, la société anonyme étant la continuation de la société à responsabilité limitée telle qu'elle a existé jusqu'à présent, avec la même personnalité juridique, et sans qu'aucun changement n'intervienne tant dans l'actif que le passif de cette société.

Cette transformation fait l'objet d'un rapport du réviseur d'entreprise, Didier LORRAIN, établi à L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich, daté du 30 décembre 2009, qui conclut comme suit:

"Sur base de mes diligences, aucun fait n'a été porté à mon attention qui me laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie."

lequel rapport, après avoir été signé "ne varietur" par les comparants et par le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social d'un montant de dix-huit mille cinq cents euros (18.500,- EUR) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par 100 (cent) parts sociales à un montant de trente-et-un mille euros (31.000,- EUR) par émission de cent quarante-huit (148) actions sans valeur nominale, attribuées aux actionnaires au prorata de leur participation actuelle.



La somme de dix-huit mille cinq cents euros (18.500,- EUR) se trouve à la libre disposition de la société tel qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société comme suit:

"La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange, ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société a pour objet, pour compte propre, pour compte de tiers ou en participation, la prestation de services et de conseils en matière micro et macroéconomique, ainsi qu'en gestion d'entreprises et toutes prestations de services annexes ou complémentaires, tant aux entreprises qu'aux particuliers ceci autant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger ainsi que toute activité industrielle, commerciale, mobilière et immobilière directement et indirectement liés à cet objet.

La société a aussi pour objet la prestation de services de travaux administratifs et de secrétariat, la tenue de comptabilité et l'élaboration de fiches de salaires de toutes entreprises, organisations et sociétés, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en favoriser l'accomplissement ou l'extension.

Elle pourra également effectuer toutes transactions sur immeubles, droits réels immobiliers et fonds de commerce, acquisition, cession, opérations de location, de gestion immobilière, ainsi que toutes opérations financières, commerciales et industrielles, mobilières et immobilières s'y rattachant directement ou indirectement.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet."

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale révoque le gérant, avec effet immédiat et lui confère pleine et entière décharge.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale décide en conséquence du changement de la forme en société anonyme de refondre complètement les statuts de la société pour leur donner la teneur suivante:

Art. 1 er . Il existe une société anonyme sous la dénomination de "PYXIS PARTNERS S.A.".

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision de l'assemblée générale.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange, ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.



La société a pour objet, pour compte propre, pour compte de tiers ou en participation, la prestation de services et de conseils en matière micro et macroéconomique, ainsi qu'en gestion d'entreprises et toutes prestations de services annexes ou complémentaires, tant aux entreprises qu'aux particuliers ceci autant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger ainsi que toute activité industrielle, commerciale, mobilière et immobilière directement et indirectement liés à cet objet.

La société a aussi pour objet la prestation de services de travaux administratifs et de secrétariat, la tenue de comptabilité et l'élaboration de fiches de salaires de toutes entreprises, organisations et sociétés, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en favoriser l'accomplissement ou l'extension.

Elle pourra également effectuer toutes transactions sur immeubles, droits réels immobiliers et fonds de commerce, acquisition, cession, opérations de location, de gestion immobilière, ainsi que toutes opérations financières, commerciales et industrielles, mobilières et immobilières s'y rattachant directement ou indirectement.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à 31.000,- EUR (trente-et-un mille euros) représenté par 248 (deux cent quarante-huit) actions sans valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, s'il est constaté lors d'une assemblée des actionnaires que la Société n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un administrateur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. L'administrateur unique, le cas échéant, disposera de l'ensemble des prérogatives dévolues au conseil d'administration par la Loi et par les présents statuts. Lorsque, dans les présents statuts, il est fait référence au conseil d'administration, il y a lieu d'entendre "administrateur unique" ou "conseil d'administration", selon le cas.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

- **Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.
 - **Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.
- **Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.
- **Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.
- **Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.
- Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.



Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le 3 èm e mercredi du mois de juin à 15.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

- **Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.
 - Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le 1 er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale nomme aux fonctions

d'administrateur:

- Monsieur THIBAL Michel, employé privé, né à Carcassonne (France) le 8 juillet 1951, demeurant à avenue de la Gare, 12, L-9233 Diekirch.
- Monsieur THIBAL Jean-Pierre, employé privé, né à Narbonne (France) le 4 juin 1978, demeurant professionnellement avenue de la Gare, 12, L-9233 Diekirch
- Madame RODICA Taran, employée privée, né à Telenesti (Moldavie) le 3 septembre 1979, demeurant profession-nellement 117, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

d'administrateur délégué:

Monsieur THIBAL Michel, préqualifié, lequel aura tous pouvoirs de représenter et d'engager la société par sa seule signature.

de commissaire aux comptes:

Monsieur THIBAL Sébastien, comptable, né à Perpignan (France) le 21 février 1976, demeurant rue des Anglières, 4, B-6724 Marbehan (Belgique).

Les mandats des administrateurs, de l'administrateur délégué et du commissaire aux comptes expireront à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice 2015.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.



Constatation du notaire

Le notaire constate que les conditions de l'article 26-1 et 27 sur la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sont remplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à environ neuf cent soixante-dix (970,-) euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: DEMICHELET, THIBAL, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 16 mars 2010. REM 2010/304. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signe): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Mondorf-les-Bains, le 26 mars 2010.

Référence de publication: 2010043090/230.

(100043390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.

Flanders International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 22.684.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FLANDERS INTERNATIONAL S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010043212/12.

(100043347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.

Diacine Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 152.075.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the eleventh day of the month of March.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- (1) Fourth Cinven Fund (No. 1) Limited Partnership,
- (2) Fourth Cinven Fund (No. 2) Limited Partnership,
- (3) Fourth Cinven Fund (No. 4) Limited Partnership,
- (4) Fourth Cinven Fund (UBTI) Limited Partnership, and
- (5) Fourth Cinven Fund (No. 3 VCOC) Limited Partnership, (each acting by its General Partner, Cinven Capital Management (IV) Limited Partnership, with place of business at Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7AG, in turn acting by its General Partner, Cinven Capital Management (IV) Limited, with registered office at 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh EH3 9BY),

each with place of business at Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7AG.

each represented by Me Toinon Hoss, Maître en Droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 10 March 2010 which shall be registered together with the present deed.

The appearing parties, acting in the above stated capacity, have requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company société à responsabilité limitée") "Diacine Holding" which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Diacine Holding" (the "Company") is hereby formed by the appearing parties and all persons who will- become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.



Art. 2. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twenty five thousand Euro (\leq 25, 000) divided into twenty five thousand (25,000) shares with a par value of one Euro (\leq 1) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be share-holders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution.



Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

Art. 8. Management Powers, Binding signature. The sole manager or as the case may be the board of managers is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of incorporation to the general meeting shall be within the competence of the sole manager or as the case may be the board of managers. Vis-à-vis third parties the sole manager or as the case may be the board of managers has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company not reserved by law or the articles of association to the general meeting or as may be provided herein.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the signature of any two managers. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only a sole manager), or the board of managers or by any two managers (including by way of representation).

Art. 9. Liability Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer: (i) Against any liability to the Company or its Shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office; (ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or (iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including managers and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or manager, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article.

Art. 10. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 11. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented, (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing



at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing 100% of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 shareholders, an annual general meeting shall be held on first Tuesday of the month of June at 11.00 of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

- **Art. 12. Accounting Year.** The accounting year begins on 1 st January of each year and ends on the last day of the month of December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31 st December 2010.
- **Art. 13. Financial Statements.** Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 14. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

- **Art. 15. Dissolution.** In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.
- **Art. 16. Sole Shareholder.** If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10 th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.
- **Art. 17. Applicable law.** For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, the appearing parties have subscribed and entirely paid-up the number of shares set out against their respective names:

Subscribers	Number of shares	Payment
Fourth Cinven Fund (No.1) Limited Partnership	5 4 10	5 4 10
Fourth Cinven Fund (No.2) Limited Partnership	5 6 4 6	5 6 4 6
Fourth Cinven Fund (No.3 - VCOC) Limited Partnership	5 598	5 598
Fourth Cinven Fund (No.4) Limited Partnership	5 3 4 0	5 3 4 0
Fourth Cinven Fund (UBTI) Limited Partnership	3 006	3 006
Total	25 000	€25 000

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twenty five thousand Euro (€ 25,000) is available to the Company. Evidence of the payment of the subscription price has been shown to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,400.-.

Extraordinary general meeting

The shareholders have forthwith taken immediately the following resolutions:

- 1. The registered office of the Company is fixed at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg
- 2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:



Name	professional or private Address	Title	Date of birth	City and country of birth
Danielle Arendt-Michels	42 Op Fanckenacker, L-3265 Bettembourg	Chartered Accountant	9 th January 1961	Ettelbruck (Luxembourg)
Bénédicte Herlinvaux	4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg	Private Employee	19 th December 1974	Namur (Belgium)
Supraj Rajagopalan	Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7AG	Manager	16 th May 1978	Oxford (United Kingdom)

Special disposition

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31 st December 2010.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil dix, le onze mars.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

- (1) Fourth Cinven Fund (No. 1) Limited Partnership,
- (2) Fourth Cinven Fund (No. 2) Limited Partnership,
- (3) Fourth Cinven Fund (No. 4) Limited Partnership,
- (4) Fourth Cinven Fund (UBTI) Limited Partnership, et
- (5) Fourth Cinven Fund (No. 3 VCOC) Limited Partnership,

(chacune agissant par l'intermédiaire de son General Partner, Cinven Capital Management (IV) Limited Partnership, avec établissement principal à Warwick Court, Paternoster Square, Londres EC4M 7AG, agissant à son tour par l'intermédiaire de son General Partner, Cinven Capital Management (IV) Limited, avec siège social au 50 Lothian Road, Festival Square, Edinbourg EH3 9BY),

chacune avec établissement principal à Warwick Court, Paternoster Square, Londres EC4M 7AG.

chacune étant représentée par Me Toinon Hoss, Maître en Droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 10 mars 2010, laquelle sera enregistrée avec le présent acte.

Les parties comparantes, ès qualités qu'elles agissent, ont demandé au notaire soussigné d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée "Diacine Holding" qui est constituée par les présentes:

- **Art. 1** er . **Dénomination.** Il est formé par les parties comparantes et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Diacine Holding" (la "Société"). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.
- Art. 2. Objet. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations et de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à des sociétés ou entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris vers le haut ou sur le côté), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique et financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.



Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire de ses associés délibérant dans les conditions prévues pour la modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à vingt cinq mille Euros (€ 25.000) divisé en vingt-cinq mille (25.000) parts sociales d'une valeur nominale de un Euro (€ 1) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents statuts.

Toute prime d'émission disponible est distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, le transfert de parts sociales à des non associés est soumis à l'agrément donné par les associés représentant au moins soixante-quinze pourcent du capital de la Société.

Art. 7. Gérance de la Société. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

Art. 8. Pouvoirs des gérants, Signatures engageantes. Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour conduire les affaires de la Société et pour autoriser et/ou exécuter tous les actes de disposition et d'administration qui entrent dans les objets de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou par les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. Vis-à-vis des tierces parties, le gérant unique, ou le cas échéant, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour faire, autoriser et approuver tous actes et toutes opérations relatifs à la Société qui ne sont pas réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale ou conformément aux dispositions des présents statuts.

La Société sera engagée par la signature individuelle du gérant unique s'il y a un gérant unique et en cas de conseil de gérance par la signature de deux gérants. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la signature individuelle de toute personne ou de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique (s'il y a un gérant unique) ou par le conseil de gérance ou par deux gérants (y compris par voie de représentation).

Art. 9. Responsabilité des gérants. Le(s) gérant(s) ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.



Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou fondé de pouvoir de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou fondé de pouvoir et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots "demande", "action", "plainte" ou "procédure" s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots "responsabilité" et "dépenses" devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou fondé de pouvoir: (i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction; (ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou (iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou fondé de pouvoir peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de cette personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou fondés de pouvoirs en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du fondé de pouvoir ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 10. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter à toute assemblée des associés par un mandataire spécial.

Art. 11. Assemblées Générales. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée ou toute résolution circulaire valable (le cas échéant) représente l'entièreté des associés de la Société.

Les assemblées sont convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée. Si l'entièreté du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité tel que prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions peuvent être passées à l'unanimité à tout moment sans convocation préalable.

A moins que la loi n'en dispose autrement, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représentée, (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société doivent être prises par les Associés représentant 100% du capital social émis.

A partir du moment et aussi longtemps que la Société compte plus de 25 associés l'assemblée générale annuelle sera tenue le premier mardi du mois de juin de chaque année à 11:00 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée sera tenue le jour ouvrable suivant.

- **Art. 12. Année Sociale.** L'année sociale commence le 1 ^{er} janvier de chaque année et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année, sauf pour la première année sociale qui commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2010.
 - **Art. 13. Comptes annuels.** Chaque année le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels. Les comptes annuels sont disponibles au siège social de la Société pour tout associé.
- **Art. 14. Distributions.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.



Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant par le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision de l'assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par une décision de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant du compte prime d'émission à la réserve légale.

- **Art. 15. Dissolution.** Au cas où la Société est dissoute, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.
- Art. 16. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont applicables.
- **Art. 17. Loi Applicable.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par les parties comparantes, celles-ci ont souscrit et intégralement libéré le nombre de parts sociales indiquées contre leur nom respectif:

Souscripteur	de parts	Paiement
	sociales	
Fourth Cinven Fund (No.1) Limited Partnership	5 4 10	5 4 10
Fourth Cinven Fund (No.2) Limited Partnership	5 646	5 6 4 6
Fourth Cinven Fund (No.3 - VCOC) Limited Partnership	5 598	5 598
Fourth Cinven Fund (No.4) Limited Partnership	5 340	5 3 4 0
Fourth Cinven Fund (UBTI) Limited Partnership	3 006	3 006
Total	25 000	€ 25 000

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées par paiement en espèces de sorte que la somme de vingtcinq mille Euros (€ 25.000) est à la disposition de la Société. Preuve du paiement du prix de souscription a été montrée au notaire instrumentant.

Dépenses, Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de sa constitution sont évaluées à environ EUR 1.400,-.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés ont immédiatement pris les résolutions suivantes:

- 1. Le siège social de la Société est fixé au: 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.
- 2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

o o o o. o o o.				
Nom	Adresse professionnelle ou privée	Profession	Date de naissance	Pays et lieu de naissance
Danielle Arendt-Michels	42, Op Fanckenacker, L-3265 Bettembourg	Expert Comptable	9 janvier 1961	Ettelbrück (Luxembourg)
Bénédicte Herlinvaux	4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg	Employée privée	19 décembre 1974	Namur (Belgique)
Supraj Rajagopalan	Warwick Court, Paternoster Square, Londres EC4M 7AG	Gérant	16 mai 1978	Oxford (Royaume-Uni)

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution et se termine le 31 décembre 2010.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu à la partie comparante, qui a requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, ladite personne comparante a signé le présent acte avec Nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Signé: T. HOSS - H. HELLINCKX.



Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 12 mars 2010. Relation: LAC/2010/11111. Reçu soixante-quinze euros (75,-EUR).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Luxembourg, le vingt-deux mars de l'an deux mille dix.

Référence de publication: 2010043044/418.

(100043489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.

Urban&Civic Holdings SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 148.992.

Extrait des décisions prises par les associés en date du 02 février 2010

- 1. Monsieur Costas Constantinides, demeurant professionnellement au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg a démissionné de sa fonction de commissaire aux comptes de la Société avec effet au 02 février 2010
- 2. Monsieur Keith Greally, demeurant professionnellement au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg a été nommé à la fonction de commissaire aux comptes avec effet au 02 février 2010, jusqu'à la prochaine assemblée générale de la Société.
- 3. Monsieur Phil Kaziewicz, demeurant professionnellement au 5th Floor, 35 Portman Square, London, W1H 6LR, United Kingdom a été nommé administrateur de classe A de la Société avec effet au 02 février 2010 pour une durée de six (6) ans.
- 4. Monsieur Costas Constantinides, demeurant professionnellement au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg a été nommé administrateur de classe B de la Société avec effet au 02 février 2010 pour une durée de six (6) ans.

Le conseil d'administration est désormais composé comme suit:

- Monsieur Phil Kaziewicz, administrateur de classe A;
- Monsieur Nic Bernard, administrateur de classe A;
- Monsieur Costas Constantinides, administrateur de classe B;
- Monsieur François Pfister, administrateur de classe B;
- Monsieur Russell Perchard, administrateur de classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 23 mars 2010.

Pour la Société

Costas Constantinides

Un Mandataire

Référence de publication: 2010043899/29.

(100044484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2010.

Whirlpool Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 110.585.

In the year two thousand and ten, on the ninth day of March.

Before us Me Paul BETTINGEN, notary, residing in Niederanven.

There appeared:

KitchenAid Delaware, Inc., a company duly incorporated and validly existing under the laws of the State of Delaware, having its registered office at Corporation Trust Co., 2711 Centerville, Suite 400, Wilmington, DE 19808, U.S.A. (the "Sole Shareholder"),

here represented by Maître Stéphane HADET, avocat à la Cour residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the attorney in fact of the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The prenamed Sole Shareholder, represented as stated hereabove declares that it is the sole shareholder of Whirlpool Luxembourg, a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf, registered with the Luxembourg trade and companies register under section B number 110585 (the "Company"), incorporated by notarial deed dated 29 August 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 21 on 4 January 2006 and amended by notarial deed dated 6 September 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 307 on 10 February 2006.



Which appearing party, represented as stated hereabove, requested the undersigned notary to draw up the following: That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

- 1. Decision to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 50,000,000 (fifty million Euros), so as to bring the Company's share capital from its current amount of EUR 24,677,375 (twenty-four million six hundred seventy-seven thousand three hundred seventy-five Euros) divided into 987,095 (nine hundred eighty-seven thousand ninety-five) shares {parts sociales) having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euros) each to EUR 74,677,375 (seventy-four million six hundred seventy-seven thousand three hundred seventy-five Euros) by the creation and issue of 2,000,000 (two million) new shares {parts sociales) having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euros) each (the "New Shares") and having the same rights and obligations as the existing shares together with a share premium of EUR 150,000,000 (one hundred fifty million Euros) in aggregate;
- 2. Subscription and full payment by the Sole Shareholder of the New Shares by contribution in kind of receivables having an aggregate value of EUR 200,000,000 (two hundred million Euros);
- 3. Reduction of the subscribed capital by an amount of EUR 25 (twenty-five Euros) so as to bring it down from its present amount of EUR 74,677,375 (seventy-four million six hundred seventy-seven thousand three hundred seventy-five Euros) to EUR 74,677,350 (seventy-four million six hundred seventy-seven thousand three hundred fifty Euros), by cancellation of 1 (one) share (part sociale) with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euros) and reimbursement to the Sole Shareholder together with the repayment of a share premium of EUR 109,793,563.05 (one hundred nine million seven hundred ninety-three thousand five hundred sixty-three Euros and five Euro cents) in aggregate;
- 4. Granting power to any manager of the Company in order to proceed with the reimbursement of the capital and the share premium to the Sole Shareholder;
- 5. Subsequent amendment of first paragraph of article 6 of the articles of association of the Company so as to reflect the capital reduction and the cancellation of the share (part sociale); and
 - 6. Miscellaneous.

Then, the Sole Shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 50,000,000 (fifty million Euros), so as to bring the Company's share capital from its current amount of EUR 24,677,375 (twenty-four million six hundred seventy-seven thousand three hundred seventy-five Euros) divided into 987,095 (nine hundred eighty-seven thousand ninety-five) shares (parts sociales) having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euros) each to EUR 74,677,375 (seventy-four million six hundred seventy-seven thousand three hundred seventy-five Euros) by the creation and issue of 2,000,000 (two million) new shares (parts sociales) having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euros) each, and having the same rights and obligations as the existing shares together with a share premium of EUR 150,000,000 (one hundred fifty million Euros) in aggregate.

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, duly represented as stated here above, declares to subscribe to the New Shares, with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euros) each, to be issued and to make payment in full for such New Shares, and to pay up a total share premium of EUR 150,000,000 (one hundred fifty million Euros) by a contribution in kind of a receivable held by the Sole Shareholder against the Company for a total amount of EUR 200,000,000 (two hundred million Euros) (the "Contribution in Kind").

The attorney in fact of the person appearing, acting in his here above stated capacities declares that such receivable held by the Sole Shareholder against the Company has not been assigned and that no legal or natural person other than the Sole Shareholder is entitled to receive payment under such receivable. The attorney in fact of the person appearing, acting in his here above stated capacities, further declares that the receivable is liquid, certain and immediately payable and currently outstanding for an amount of EUR 200,000,000 (two hundred million Euros).

The attorney in fact of the person appearing, acting in his here above stated capacities declares that the New Shares, with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euros) each have been entirely paid up in kind by the Sole Shareholder and that the value of the Contribution in Kind has been confirmed to the undersigned notary by a valuation report of the board of managers (conseil de gérance) of the Company dated 9 March, 2010 concluding that the Contribution in Kind amounts to a value of at least EUR 200,000,000 (two hundred million Euros).

Such report, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Second resolution

The Sole Shareholder decides to reduce the share capital by EUR 25 (twenty-five Euros) so as to bring it down from its present amount of EUR 74,677,375 (seventy-four million six hundred seventy-seven thousand three hundred seventy-five Euros) divided into 2,987,095 (two million nine hundred eighty-seven thousand ninety-five) shares (parts sociales)



having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euros) each to EUR 74,677,350 (seventy-four million six hundred seventy-seven thousand three hundred fifty Euros), by cancellation of 1 (one) share (part sociale) with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euros) and reimbursement to the Sole Shareholder together with a share premium of EUR 109,793,563.05 (one hundred nine million seven hundred ninety-three thousand five hundred sixty-three Euros and five Euro cents Euros) in aggregate.

Third resolution

The Sole Shareholder grants power to any manager of the Company in order to proceed with the reimbursement of the capital and the share premium to the Sole Shareholder.

Fourth resolution

The Sole Shareholder decides to amend the first paragraph of article 6 of the articles of association, which now reads as follows:

" Art. 6. The Company's share capital is set at EUR 74,677,350 (seventy-four million six hundred seventy-seven thousand three hundred fifty Euro) divided into 2,987,094 (two million nine hundred eighty-seven thousand ninety-four) shares (parts sociales) with a nominal value of EUR 25 (twenty-five euros) each, fully paid up. (...)"

Costs

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are assessed at seven thousand Euro (EUR 7,000).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing person, as represented as stated hereabove, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person, as represented as stated hereabove, and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Senningerberg, on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the attorney in fact of the appearing person, acting in his hereabove capacities, known to the notary by first and surnames, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mil dix, le neuf mars.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

KitchenAid Delaware, Inc., une société valablement constituée et existant conformément au droit de l'Etat de Delaware, ayant son siège social au Corporation Trust Co., 2711 Centerville, Suite 400, Wilmington, DE 19808, U.S.A. (l' "Associé Unique"),

ici représenté par Maître Stéphane HADET, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représentée comme dit ci-avant déclare être l'associé unique de la société à responsabilité limitée "Whirlpool Luxembourg", ayant son siège social au L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B, sous le numéro 110585 (la "Société"), constituée suivant acte notarié en date du 29 août 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 21 du 4 janvier 2006.

Les statuts ont été modifiés suivant acte notarié du 6 septembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 307 du 10 février 2006.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Décision d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 50.000.000 EUR (cinquante millions euros) afin d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de 24.677.375 EUR (vingt-quatre millions six cent soixante-dix-sept mille trois cent soixante-quinze euros) représenté par 987.095 (neuf cent quatre-vingt-sept mille quatre-vingt-quinze) parts sociales d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq euros) chacune à 74.677.375 EUR (soixante-quatorze millions six cent soixante-dix-sept mille trois cent soixante-quinze euros) par la création et l'émission de 2.000.000 (deux millions) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq euros) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales"), et ayant les mêmes droits et obligations que celles existantes assorties d'une prime d'émission totale de 150.000.000 EUR (cent cinquante millions euros);



- 2. Souscription et paiement intégral des Nouvelles Parts Sociales par l'Associé Unique par apport en nature d'une créance d'un montant total de 200.000.000 EUR (deux cent millions euros);
- 3. Réduction du capital social souscrit à concurrence de 25 EUR (vingt-cinq euros) pour le ramener de son montant actuel de 74.677.375 EUR (soixante-quatorze millions six cent soixante-dix-sept mille trois cent soixante-quinze euros) à EUR 74.677.350 (soixante-quatorze millions six cent soixante-dix-sept mille trois cent cinquante euros), par annulation de 1 (one) part sociale avec une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros), et remboursement à l'Associé Unique ainsi que d'une prime d'émission totale de 109.793.563,05 EUR (cent neuf millions sept cent quatre-vingt-treize mille cinq cent soixante-trois euros et cinq centimes);
- 4. Donner pouvoir à tout gérant de la Société afin de procéder au remboursement du capital et de la prime d'émission à l'Associé Unique;
- 5. Modification du premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société pour refléter la réduction de capital et l'annulation d'une part sociale; et
 - 6 Divers

Ensuite, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 50.000.000 EUR (cinquante millions euros) afin d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de 24.677.375 EUR (vingt-quatre millions six cent soixante-dix-sept mille trois cent soixante-quinze euros) représenté par 987.095 (neuf cent quatre-vingt-sept mille quatre-vingt-quinze) parts sociales d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq euros) chacune à 74.677.375 EUR (soixante-quatorze millions six cent soixante-dix-sept mille trois cent soixante-quinze euros) par la création et l'émission de 2.000.000 (deux millions) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq euros) chacune, et ayant les mêmes droits et obligations que celles existantes assorties d'une prime d'émission totale de 150.000.000 EUR (cent cinquante millions euros).

Souscription - Paiement

L'Associé Unique, dûment représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à toutes les Nouvelles Parts Sociales, ayant une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq euros) chacune, à émettre et de payer entièrement toutes ces Nouvelles Parts Sociales et de payer une prime d'émission totale de 150.000.000 EUR (cent cinquante millions euros) par un apport en nature d'une créance détenue par l'Associé Unique envers la Société d'un montant total de 200.000.000 EUR (deux cent millions euros) (l'"Apport en Nature").

Le mandataire de la partie comparante, es qualités qu'il agit déclare que cette créance que l'Associé Unique détient à l'encontre de la Société n'a pas fait l'objet d'une quelconque cession et qu'aucune personne morale ou physique autre que l'Associé Unique n'a le droit d'acquérir cette créance. Le mandataire de la partie comparante, es qualités qu'il agit, déclare ensuite que la créance apportée est actuellement liquide, certaine, et immédiatement exigible pour un montant de 200.000.000 EUR (deux cent millions euros).

Le mandataire de la partie comparante, es qualités qu'il agit déclare que les Nouvelles Parts Sociales, ayant une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq euros) chacune, ont été entièrement payées en nature par l'Associé Unique et que la valeur de l'Apport en Nature a été confirmé au notaire instrumentant par un rapport d'évaluation du conseil de gérance de la Société daté du 9 mars 2010, concluant que le montant de l'Apport en Nature est d'une valeur d'au moins 200.000.000 EUR (deux cent millions euros).

Un tel rapport, après avoir été signé "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé aux présentes pour être formalisé avec elles.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de réduire le capital social souscrit à concurrence de 25 EUR (vingt-cinq euros) pour le ramener de son montant actuel de 74.677.375 EUR (soixante-quatorze millions six cent soixante-dix-sept mille trois cent soixante-quinze euros) représenté par 2.987.095 (deux millions neuf cent quatre-vingt-sept mille quatre-vingt-quinze) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune à EUR 74.677.350 (soixante-quatorze millions six cent soixante-dix-sept mille trois cent cinquante euros), par annulation de 1 (une) part sociale avec une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros), et remboursement à l'Associé Unique ainsi que d'une prime d'émission totale de 109.793.563,05 EUR (cent neuf millions sept cent quatre-vingt-treize mille cinq cent soixante-trois euros et cinq centimes).

Troisième résolution

L'Associé Unique donne pouvoir à tout gérant de la Société afin de procéder au remboursement à l'Associé Unique.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:



" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à EUR 74.677.350 (soixante-quatorze millions six cent soixante-dix-sept mille trois cent cinquante euros), représenté par 2.987.094 (deux millions neuf cent quatre-vingt-sept mille quatre-vingt-quatorze) parts sociales, entièrement libérées, d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.

(...)"

Coûts

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués à sept mille Euro (EUR 7.000,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, telle que représentée comme dit ci-avant, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, telle que représentée comme dit ci-avant, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Fait et passé à Senningerberg, à la date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu au mandataire de la partie comparante, es qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état civil et demeure, celui-ci a signé, avec le notaire, le présent acte.

Signé: Stéphane Hadet, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 15 mars 2010. LAC/2010/11379. Reçu soixante-quinze euros 75,00€

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - Délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 18 mars 2010.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2010043631/205.

(100044743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2010.

Sydney & London Lux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 64.163.

Les comptes annuels au 31 mars 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SYDNEY & LONDON LUX S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2010043214/11.

(100043348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.

ICG Mezzanine Fund 2003 Luxco No. 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 95.559.

Les comptes annuels au 31/03/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SGGS.A.

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2010043215/13.

(100043351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.

Pfizer Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.757.586.100,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 84.125.

Le siège social de Pfizer Shareholdings Intermediate S.à r.l., associé unique de la Société, a été transféré au 51, av JF Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Pour Pfizer Luxembourg S.à r.l. Bonn Schmitt Steichen

Référence de publication: 2010043216/13.

(100043889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.

Dolvar 72 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 11, rue de Strasbourg. R.C.S. Luxembourg B 105.503.

Extrait du procès-verbal

Les décisions suivantes ont été prises et adoptés par l'Assemblée générale extraordinaire en date du 6 janvier 2010:

- Est confirmé dans ses fonctions de gérant technique pour toutes les branches d'activés de la société, Monsieur Giuseppe FOGLIA, employé privé, né à Parme (Italie), le 10 janvier 1964, demeurant à L-5811 Fentange, 134, rue de Bettembourg.
- Est nommée comme nouvelle gérante administrative avec effet immédiat, Madame Volha ANDREYEVA, femme au foyer, (matricule n° 19810307520), née à Vitibsk (République de Biélorussie), le 7 mars 1981, demeurant à L-2561 LU-XEMBOURG, rue de Strasbroug, 11.
- La société est engagée en toutes circonstance vis-à-vis des tiers par la co-signauture des deux gérants avec effet immédiat.

Luxembourg, le 6 janvier 2010.

Eric de TOFFOL / Giuseppe FOGLIA.

Référence de publication: 2010043219/18.

(100043875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.

Congo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 42-44, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 42.324.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 3 décembre 2009

Les associés de la société à responsabilité limitée Congo S.à r.l., réunis en assemblée générale extraordinaire ont adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

L'assemblée générale prend acte de la révocation de Monsieur Dariusz GUSC né le 30 janvier 1970 à Tomaszow Mazowiecki (Polongne) de ses fonctions de gérant technique avec effet immédiat.

L'assemblée générale décide de nommer Monsieur Raymond HICKEY, né à Baile Atha Cliath (Dublin) Irlande, le 14 août 1972 et demeurant à L-3270 BETTEMBOURG, rue de Peppange, 42, comme gérant unique, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée. La société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Raymond HICKEY.

Référence de publication: 2010043220/18.

(100043873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.

Avitec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 68, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 96.356.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 10 mars 2010, les associés représentant 100% du capital social ont pris à l'unanimité la résolution suivante:

- L'assemblée a autorisé la société à responsabilité limitée MATEC Sàrl, enregistrée au R.C.S. Luxembourg, B 50.586, ayant son siège social à L-1413 Luxembourg, 1, place Dargent, à acquérir les 6 parts sociales détenues par Pierre Tholl. MATEC Sàrl est alors l'associé unique, détenant les 12 parts sociales représentant 100% du capital social d'AVITEC S.à r.l., et ceci à partir du 1 er janvier 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 10 mars 2010.

Pour AVITEC S.à r.l. Pierre THOLL Gérant

Référence de publication: 2010043234/18.

(100043342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.

Pharmaceutical Enterprises, Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu. R.C.S. Luxembourg B 48.294.

Extrait du Procès-verbal de l'assemblée générale statutaire du 10 avril 2009

- Le mandat d'administrateur de Monsieur Joeri STEEMAN (adresse professionnelle: 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg) est renouvelé pour une durée de six ans. Messieurs Kris GOORTS et Frederik ROB (adresse professionnelle: 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg) sont appelés au poste d'administrateur pour une période de six ans, en remplacement de Messieurs Marc BOLAND et Karl LOUARN dont les mandats sont arrivés à échéance.
- Monsieur Régis PIVA (adresse: 53, rue de la Libération, L-5311 Dudelange) est appelé au poste de commissaire aux comptes, pour une période de six ans, en remplacement de Monsieur Pascoal DA SILVA, dont le mandat est arrivé à échéance.

Pour extrait sincère et conforme Frederik ROB / Joeri STEEMAN Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010043242/18.

(100043786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.

Latvian Estates S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg. R.C.S. Luxembourg B 117.384.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 17 mars 2010.

- 1) Le siège social de la société est transféré à L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.
- 2) L'assemblée générale décide de révoquer avec effet immédiat les administrateurs M. Sylvain KIRSCH, M. Olegario RIVERO et Mme Tania FERNANDES.
- 3) L'assemblée générale désigne comme nouveaux administrateurs, avec effet à la date de ce jour et dont le mandat court jusqu'à l'assemblée générale ordinaire se tenant en 2016:
- Me Lex THIELEN, avocat à la Cour, né le 21 juillet 1962 à Luxembourg, domicilié professionnellement à L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen,
- Me Philippe STROESSER, avocat à la Cour, né le 30 octobre 1969 à Barre (France), domicilié professionnellement àL-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen,
- Mme Magalie HILCHER, employée privée, née le 5 janvier 1978 à Algrange (France), domiciliée à F-57280 Maizières-les-Metz (France), 21 Voie Romaine.
- 4) L'assemblée générale décide de révoquer avec effet immédiat comme commissaire aux comptes la société EURO-COMPTES S.A., ayant son siège social à L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.
- 5) L'assemblée générale désigne comme nouveau commissaire aux comptes, avec effet à la date de ce jour et dont le mandat court jusqu'à l'assemblée générale ordinaire se tenant en 2016: Madame Natalya STRASCHEVSKAYA-TUMMI-NELLI, née le 9 janvier 1972 à Talinn (Estonie) et demeurant au 10, Munnereferstroos à L-5730 Aspelt.

Ces résolutions ont été adoptées à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 17 mars 2010.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010044033/30.

(100045058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2010.



SA Aequadis, Société Anonyme.

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 18, route de Bigonville.

R.C.S. Luxembourg B 107.000.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010043284/10.

(100043942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.

Itron Metering Solutions Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 9.201.358,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 151.472.

In the year two thousand and ten, on the seventeenth day of March,

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of Itron Metering Solutions Luxembourg, a Luxembourg société à responsabilité limitée (private limited liability company), having its registered office at 12F rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500, and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B151472, (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary enacted on 16th, February 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 4 th, March 2010, number 464,

There appeared:

Itron, Inc., a company duly incorporated and validly existing under the law of the State of Washington, USA, having its registered office at 2111 N Molter Road, Liberty Lake, Washington 99019, USA, and registered with the Secretary of State for Washington under number 600337134 (the "Sole Shareholder");

here represented by Régis Muller, Avocat à la Cour residing professionally in Luxembourg by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialed ne varietur shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, through its attorney requests the notary to act that:

- (i) the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed; and
 - (ii) The agenda of the meeting is the following:

Agenda

- 1. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 9,188,858 so as to raise it from its current amount of EUR 12,500 to EUR 9,201,358 by the creation and the Issue of 9,188,858 new shares with a nominal value of EUR 1 each
- 2. Subscription, allocation, intervention and payment of the 9,188,858 new shares by a contribution in kind by Itron, Inc. of 9,188,858 shares it holds in Itron Luxembourg, Sàrl
- 3. Subsequent amendment of article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of the share capital of the Company
 - 4. Miscellaneous

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 9,188,858 so as to raise it from its current amount of EUR 12,500 to EUR 9,201,358 by the creation and the issuance of 9,188,858 new shares with a nominal value of EUR 1 each (the "New Shares").

Second resolution

It is resolved to accept that the New Shares be fully subscribed to by the Sole Shareholder, with a contribution in kind consisting of 9,188,858 shares of Itron Luxembourg, a Luxembourg société à responsabilité limitée (private limited liability company), having its registered office at 12F rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg



("IL"), with a share capital of EUR 984,891,580 and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B 128.022 Luxembourg (the "Contributed Shares").

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervened the Sole Shareholder, which through its proxy holder, declared to fully subscribe to the above mentioned increase of capital up to an amount of EUR 9,188,858, the whole being fully paid-up with the contribution of the Contributed Shares.

Evaluation

The value of the Contributed Shares is set at EUR 9,188,858.

Such contribution has been valued by all the managers of the Company, pursuant to a statement of contribution value, which has been produced to the notary.

Evidence of the contribution's existence:

Proof of the contribution's existence has been given to the undersigned notary.

Effective implementation of the contribution

The Sole Shareholder, contributor represented as stated here-above, expressly declares that:

- (i) the Contributed Shares are in registered form and are fully paid-up;
- (ii) it is the sole legal owner of the Contributed Shares;
- (iii) the Contributed Shares are free from any charge, option, lien, encumbrance or any other third party rights, other than those under that certain pledge over shares and CPECs agreement dated April 18, 2007 entered into between the Subscriber, Wells Fargo Bank, National Association, the Secured Parties (as defined under the Pledge Agreement) and the Issuer (the "Pledge");
 - (iv) the Contributed Shares are not the object of a dispute or claim;
- (v) in accordance with the Pledge, the contribution of the Contributed Shares, the Collateral Agent (as defined in the Pledge), agreed with the contribution of the Contributed Shares; the Contributed Shares are therefore freely transferable with all the rights attached thereto;
 - (vi) IL is duly organized and validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg;
- (vii) to its knowledge, IL is not involved in court proceedings for the purposes of bankruptcy, liquidation, winding-up or transfer of assets to creditors, and there are no facts or circumstances known to the Sole Shareholder on the date hereof, which could lead to such court proceedings; and
- (viii) all formalities subsequent to the transfer of the Contributed Shares required under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg will be carried out in order for the contribution to be valid anywhere and towards any third party.

Managers' intervention:

Thereupon intervened Mr Malcolm Unsworth, Mr Guillaume du Bessey de Contenson and Miss Ludmilla Badicke acting as type A managers of the Company, and Mr Harald Charbon, Mr Marc Limpens and Mr Michel Lenoir acting as type B managers of the Company, each of them here represented by Regis Muller, Avocat a la Cour, by virtue of a power of attorney,

Acknowledging having been previously informed of the extent of their liabilities, engaged as managers of the Company by reason of the above described contribution in kind, each of them expressly agrees with the description of the contribution in kind, with its valuation and with the effectiveness of the contribution, and confirm the validity of the subscription and payment.

Third resolution

As a result of the foregoing statements and resolutions, the contribution having been fully carried out and the required payment made, the Sole Shareholder resolved to amend article 6 of the articles of association of the Company to read as follows:

" **Art. 6. Capital.** The Company's share capital is set at nine millions two hundred one thousand three hundred fifty-eight Euros (EUR 9,201,358.-) divided into nine millions two hundred one thousand three hundred fifty-eight (9,201,358) shares with a nominal value of one Euro (1.- EUR) each, fully paid-up.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or, if there is more than one shareholder, by a resolution taken in the manner provided for amendments of the Articles."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about four thousand five hundred Euros (4,500.- EUR).



The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person acting through its attorney:

- the present deed is worded in English followed by a French translation; and
- in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the attorney of the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix-sept mars,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société Itron Metering Solutions Luxembourg, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 12F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 12.500 EUR, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151472 (la "Société"), et constituée par acte du notaire soussigné en date du 16 février 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 4 mars 2010 numéro 464.

A comparu

Itron, Inc., une société de droit de l'Etat de Washington, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à 2111 N Molter Road, Liberty Lake, Washington 99019, Etats-Unis d'Amérique, et immatriculée auprès du Secretary of State for Washington sous le numéro 600337134 (l'"Associé Unique");

ici représentée par Régis Muller, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

La partie comparante, par l'intermédiaire de son mandataire, prie le notaire d'acter que:

- (i) les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique a été préalablement informé, et
 - (ii) l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- 1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de 9.188.858 EUR, pour le porter de son montant actuel de 12.500 EUR à 9.201.358 EUR, par l'émission de 9.188.858 nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR chacune:
- 2. Souscription, allocation, intervention et paiement des 9.188.858 nouvelles parts sociales par apport en nature par Itron, Inc. des 9.188.858 parts sociales qu'il détient dans Itron Luxembourg, S.à r.l.;
- 3. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société en vue de refléter l'augmentation de capital de la Société; et
 - 4. Divers.

Après que l'agenda ait été approuvé par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de 9.188.858 EUR, pour le porter de son montant actuel de 12.500 EUR à 9.201.358 EUR par l'émission de 9.188.858 nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de 1 EUR chacune (les "Nouvelles Parts Sociales").

Deuxième résolution

Il est décidé d'accepter que les Nouvelles Parts Sociales soient souscrites par l'Associé Unique, par un apport en nature de 9.188.858 parts sociales de Itron Luxembourg, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 12F rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg ("IL") ayant un capital social de 984.891.580 EUR, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128.022 (les "Parts Sociales Apportées").

Intervention - Souscription- Paiement

Après quoi est intervenu l'Associé Unique qui, représenté par son mandataire, a déclaré souscrire à l'augmentation de capital susmentionnée pour un montant de 9.188.858 EUR, la totalité étant entièrement libérée par l'apport des Parts Sociales Apportées.



Fvaluation

La valeur des Parts Sociales Apportées est de 9.188.858 EUR. Cet apport a été évalué par tous les gérants de la Société, conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport qui a été fournie au notaire.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de l'apport a été donnée au notaire soussigné.

Mise en oeuvre effective de l'apport

L'Associé Unique, souscripteur représenté comme indiqué ci-dessus, déclare expressément que:

- (i) Les Parts Sociales Apportées ont la forme nominative et sont intégralement libérées;
- (ii) il est seul propriétaire des Parts Sociales Apportées
- (iii) les Parts Sociales Apportées sont libres de toute charge, option, hypothèque, gage ou de tous autres droits autre que ceux résultant d'un contrat de gage sur parts sociales et CPECs conclu le 18 avril 2007 entre Wells Fargo Bank, National Association, en tant que souscripteur, les parties bénéficiaires de la sureté (telles que définies dans le contrat de gage) et l'émetteur (le "Gage");
 - (iv) les Parts Sociales Apportées ne font l'objet d'aucune contestation ou action en justice;
- (v) conformément au Gage, l'agent de suretés ("Collateral Agent" tel que défini dans le Gage), a marqué son accord sur l'apport des Parts Sociales Apportées; les Parts Sociales Apportées sont par conséquent librement transférables, avec tous les droits y attachés
 - (vi) il est dûment constituée et existe valablement en droit luxembourgeois;
- (vii) à sa connaissance, il ne fait l'objet d'aucune procédure judiciaire de faillite, liquidation, dissolution ou de transfert d'actifs à ses créanciers, et il n'existe aucun fait ni aucune circonstance connue de l'Associé Unique à la date des présentes qui pourrait conduire à de telles actions judiciaires; et
- (viii) toutes les formalités subséquentes à l'apport en nature des Parts Sociales Apportées requises par les lois en vigueur au Grand-duché de Luxembourg seront menées à bien afin que l'apport soit opposable à l'égard de tous tiers et en tout lieu.

Intervention des gérants

Après quoi sont intervenus M. Malcolm Unsworth, M. Guillaume du Bessey de Contenson et Mme Mme Ludmilla Badicke, agissant en leur qualité de gérants de type A de la Société, et M. Harald Charbon, M. Marc Limpens et M. Michel Lenoir, agissant en leur qualité de gérants de type B de la Société, chacun d'eux étant représenté par Régis Muller, Avocat à la Cour, en vertu d'une procuration.

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, engagée en tant que gérants de la Société en raison de l'apport en nature décrit ci-dessus, chacun d'eux accepte expressément la description de l'apport en nature, son évaluation, et le transfert effectif de l'apport, et confirme la validité de la souscription et du paiement.

Troisième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, l'apport ayant été réalisé et sa libération ayant été opérée, l'Associé Unique a décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société à lire comme suit:

" **Art. 6. Capital.** Le capital social de la Société est fixé à neuf millions deux cent un mille trois cent cinquante-huit Euros (9.201.358 EUR) divisé en neuf millions deux cent un mille trois cent cinquante-huit (9.201.358) parts sociales d'une valeur nominale de un Euro (1,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par résolution prise dans les conditions prévues pour modification des Statuts."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ quatre mille cinq cents Euros (4.500,-EUR).

DONT ACTE, le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande de la partie comparante agissant par le biais de son mandataire:

- le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française, et
- en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra, fait et passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la personne comparante, il a signé avec nous, notaire, le présent acte. Signé: R. MULLER, J. ELVINGER.



Enregistré à Luxembourg A.C. le 19 mars 2010. Relation: LAC/2010/12276. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande

Luxembourg, le 29 mars 2010.

Référence de publication: 2010044306/208.

(100045294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2010.

Velacorp S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 42.800,00.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 21, Côte d'Eich. R.C.S. Luxembourg B 118.822.

RECTIFICATIF

Suite à une erreur constatée lors du dépôt antérieur (référence 100022767) déposé en date du 12 février 2010, concernant la gestion de la société Velacorp S.à r.l., il résulte de la décision prise par l'assemblée générale des associes de la Société en date du 23 décembre 2009 que Monsieur Eric Andres demeurant à E-28016 Madrid (Espagne), 21, Puerto Rico, 81zq a été révoqué de ses fonctions de gérant de classe B avec effet à la date de l'assemblée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2010043236/17.

(100043865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.

Atlas Mountain Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 109.084.

Lors du Conseil d'Administration tenu en date du 23 mars 2010, Monsieur Matthijs BOGERS, Administrateur avec adresse professionnelle au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a été nommé également président du Conseil d'Administration de la société avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2010.

Pour Atlas Mountain Holding S.A. Représentée par M. Matthijs BOGERS Administrateur

Référence de publication: 2010043239/16.

(100043792) Déposé au registre de <u>commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.</u>

Karp-Kneip Logistics S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1524 Luxembourg, 14, rue Michel Flammang. R.C.S. Luxembourg B 63.995.

Extraits des résolutions adoptées lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenues le 14 décembre 2009 à Luxembourg

L'Assemblée décide de reconduire le mandat d'administrateur de Monsieur Thiry François, demeurant 28, rue du Luxembourg. L-8077 Bertrange, pour une durée de six années, jusqu'à l'assemblée générale devant se tenir en 2015.

L'Assemblée décide de reconduire le mandat d'administrateur de Monsieur Thiry Christian, demeurant 8, rue des Vignes, L-5657 Mondorf-Les-Bains, pour une durée de six années, jusqu'à l'assemblée générale devant se tenir en 2015.

L'Assemblée décide de reconduire le mandat d'administrateur de Monsieur Godar Alain, demeurant 2, rue du Stade J.F. Kennedy, L-3502 Dudelange, pour une durée de six années, jusqu'à l'assemblée générale devant se tenir en 2015.

L'Assemblée décide de reconduire le mandat de reviseur d'entreprise à la société H.R.T. Révisions S.A., numéro d'immatriculation B51.238, sise 23, Val Fleuri. L-1526 Luxembourg pour une durée de six années, jusqu'à l'assemblée générale devant se tenir en 2015.



Pour Karp-Kneip Logistics S.A. Signature Un mandataire

Référence de publication: 2010043440/21.

(100043504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.

Kareta Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 109.083.

Lors du Conseil d'Administration tenu en date du 23 mars 2010, Monsieur Matthijs BOGERS, Administrateur avec adresse professionnelle au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a été nommé également président du Conseil d'Administration de la société avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2010.

Pour Kareta Holding S.A. Représentée par M. Matthijs BOGERS Administrateur

Référence de publication: 2010043241/16.

(100043790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.

Leopard Holding Company S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.

R.C.S. Luxembourg B 150.831.

EXTRAIT

L'actionnaire unique, LEOPARD HOLDING GUERNSEY LIMITED, immatriculée au Registre de Guernesey sous le numéro 50764, en date du 19 mars 2010, a cédé toutes parts à la société Leopard Guernsey Azambuja Limited, immatriculée au Registre des Sociétés de Guernesey, sous le numéro 51553.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2010.

Pour extrait conforme M. Roberts Kimmels *Gérant*

Référence de publication: 2010043248/16.

(100043755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.

Dashabo, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 26.505.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 8 avril 2008:

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Aloyse SCHERER, demeurant à 16, rue Dante, L-1412 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;
- Madame Efthalia DASKALIDES, avec adresse professionnelle au Bruxelles, aux fonctions d'administrateur;
- Madame Georgette DASKALIDES, avec adresse professionnelle au Bruxelles, aux fonctions d'Administrateur et Administrateur-Délégué.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., société anonyme, 28, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.



Luxembourg.
FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.
Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2010043448/22.

(100043561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.

Tritax Polska N°1 Investments Company Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix. R.C.S. Luxembourg B 125.485.

EXTRAIT

Le siège social de l'actionnaire Tritax Polska N°1 Fund Limited, ayant été modifié, l'adresse de cette société se trouve désormais au Sarnia House, Le Truchot, St. Peter Port, Guernesey GY 1 4NA.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2010.

Pour extrait conforme M. Robert Kimmels Gérant

Référence de publication: 2010043251/16.

(100043745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.

International Utility Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II. R.C.S. Luxembourg B 95.259.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de INTERNATIONAL UTILITY INVESTMENT S.A., RCS Luxembourg N° B 95.259, tenue le 15 avril 2009 au siège social

Il a été décidé ce qui suit:

- L'Assemblée décidé de reconduire les mandats de Madame Sabine Colin, Administrateur de groupe A, de Madame Véronique Wauthier, Administrateur de groupe B et Président du Conseil d'administration ainsi que du Commissaire aux Comptes en fonction, pour une nouvelle période de six ans, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de 2015.

Pour extrait certifié conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2010043253/17.

(100043740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.

CEREP Investment I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle. R.C.S. Luxembourg B 113.153.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé en date du 30 septembre 2009 avec effet rétroactif au 21 novembre 2007, que CEREP II S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 107.559, a transféré cinquante-cinq (55) parts sociales qu'elle détenait dans la Société à la société CERE II F CO-INVEST S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 128.641.

CEREP II S.à r.l. détient à présent 195 parts sociales dans le capital de la Société et CERE II F CO-INVEST S.à r.l. détient à présent 55 parts sociales dans le capital de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 16 mars 2010.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010043464/21.

(100043290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.

Chart Industries Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 795.550,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 148.907.

La nouvelle adresse de CHART INTERNATIONAL HOLDINGS, INC., associé unique de la Société, est la suivante:

160 Greentree Drive, Suite 101

City of Dover, Country of Kent

Delaware, 19904

Etats-Unis d'Amérique

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2010.

Signature

Le Mandataire

Référence de publication: 2010043257/17.

(100043726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.

Arca Fashion SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1473 Luxembourg, 2A, rue Jean-Baptiste Esch.

R.C.S. Luxembourg B 100.279.

RECTIFICATIF

L'extrait rectificatif (rectificatif de l'extrait déposé le 16 février 2010 n ^o L100023530) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Le siège social de la société se trouve au 2A, rue Jean-Baptise Esch, L-1473 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010043260/13.

(100043584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.

GIP U&C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 11.500,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 148.824.

Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 27 janvier 2010

- 1. Monsieur Phil Kaziewicz, demeurant professionnellement au 5th Floor, 35 Portman Square, London, W1H 6LR, United Kingdom a été nommé gérant de classe A de la Société avec effet au 27 janvier 2010 pour une durée indéterminée.
- 2. Monsieur Costas Constantinides, demeurant professionnellement au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg a été nommé gérant de classe B de la Société avec effet au 27 janvier 2010 pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Monsieur Phil Kaziewicz, gérant de classe A;
- Monsieur Nic Bernard, gérant de classe A;
- Monsieur Costas Constantinides, gérant de classe B;
- Monsieur François Pfister, gérant de classe B;
- Monsieur Russell Perchard, gérant de classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Fait et signé à Luxembourg, le 8 mars 2010. Pour la Société

Russell Perchard Un Mandataire

Référence de publication: 2010043902/24.

(100044491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2010.

C Capital Structures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse. R.C.S. Luxembourg B 150.061.

L'an deux mille dix, le vingt-cinq février,

par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme C CAPITAL STRUCTURES S.A., dont le siège social est établi au 67, boulevard de la Pétrusse à L-2320 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.061, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 11 novembre 2009, publié au Mémorial C numéro 109 du 15 janvier 2010 (ci-après la "Société").

L'assemblée est ouverte à 14.30 heures sous la présidence de Madame Carole Lacroix, juriste, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Anita Maggipinto, employée privée, demeurant professionnellement à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, demeurant professionnellement à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1. Augmentation du capital social de la Société par apport en espèces pour le porter de son montant actuel de EUR 1.610.600 (un million six cent dix mille six cents euros) représenté par 161.060 (cent soixante et un mille et soixante) actions nominatives ayant une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune à EUR 1.750.600 (un million sept cent cinquante mille six cents euros) par l'émission de 14.000 (quatorze mille) nouvelles actions de catégorie A ayant une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune avec les mêmes droits et obligations que les actions existantes.
- 2. Renonciation totale au droit préférentiel de souscription des actionnaires existants SOGEVA PARTICIPATIONS S.A., PROGRESS FUND S.A., DTHF SPRL, New Luxembourg China S.A. et Monsieur Jo Santino en relation avec la souscription des nouvelles actions à émettre par la Société.
 - 3. Approbation de la souscription et du paiement par apport en numéraire par:
- Monsieur de Landsheer de quatre mille six cent soixante-sept (4.667) actions de catégorie A ayant une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune avec les mêmes droits et obligations que les actions existantes,
- Monsieur Notenbaert de quatre mille six cent soixante-sept (4.667) actions de catégorie A ayant une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune avec les mêmes droits et obligations que les actions existantes,
- Monsieur Van Hoornweder de quatre mille six cent soixante-six (4.666) actions de catégorie A, ayant une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune avec les mêmes droits et obligations que les actions existantes.
- 4. Modification subséquente de l'article 5, alinéa 1 et 2 des statuts de la Société pour refléter l'augmentation de capital ci-dessus, qui devront être lu comme suit:

"Le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 1.750.600 (un million sept cent cinquante mille six cent Euros) représenté par 175.060 (cent soixante quinze mille et soixante) actions nominatives d'une valeur nominale de (EUR 10.-) chacune.

Les 175.060 actions sont divisées en 175.000 (cent soixante quinze mille) actions de catégorie A (ci-après "actions de catégorie B)."

- 5. Autorisation donnée à Madame Carole LACROIX, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg de modifier en conséquence le registre des actionnaires de la Société afin de refléter l'augmentation de capital mentionnée cidessus.
 - 6. Divers.
- II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.



Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

- III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale de la Société décide d'augmenter le capital social de la Société par apport en espèces à concurrence de EUR 140.000 (cent quarante mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 1.610.600 (un million six cent dix mille six cents euros) représenté par 161.060 (cent soixante et un mille et soixante) actions nominatives ayant une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune à EUR 1.750.600 (un million sept cent cinquante mille six cents euros) par l'émission de 14.000 (quatorze mille) nouvelles actions de catégorie A ayant une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune avec les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription et Libération

Les actionnaires actuels suivants de la Société ayant renoncé à leur droit de souscription préférentiel, savoir SOGEVA PARTICIPATIONS S.A., PROGRESS FUND S.A., DTHF SPRL, New Luxembourg China S.A. et Monsieur Jo Santino, les 14.000 (quatorze mille) nouvelles actions de catégorie A sont intégralement souscrites comme suit:

- Monsieur Geert de Landsheer, ingénieur, né à Dendermonde, Dendermonde le 29 mars 1962, demeurant à Zavel 26, 9280 Lebbeke,

ici représentée par Madame Carole LACROIX, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 18 février 2010,

souscrit à quatre mille six cent soixante-sept (4.667) actions de catégorie A ayant une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune, avec les mêmes droits et obligations que les actions existantes,

- Monsieur Dirk Notenbaert, comptable, né à Lokeren, Belgique, le 28 août 1964, demeurant à Lentelaan 6 001, B-9250 Waasmunster, Belgique,

ici représentée par Madame Carole LACROIX, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 18 février 2010,

souscrit à quatre mille six cent soixante-sept (4.667) actions de catégorie A ayant une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune, avec les mêmes droits et obligations que les actions existantes,

- Monsieur Claude Van Hoornweder, ingénieur, né à Bruges, Belgique, le 26 mai 1966, demeurant à Vakebuurtstaat 252a, 9990 Maldegem, Belgique,

ici représentée par Madame Carole LACROIX, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 18 février 2010,

souscrit à quatre mille six cent soixante-six (4.666) actions de catégorie A, ayant une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune, avec les mêmes droits et obligations que les actions existantes

Les quatorze mille (14.000) nouvelles actions de la Société sont libérées par les souscripteurs prénommés à hauteur de 50% (cinquante pourcent) de sorte que le montant de EUR 70.000 (soixante-dix mille euros) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Deuxième résolution:

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier les alinéas 1 et 2 de l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

"Le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 1.750.600 (un million sept cent cinquante mille six cents euros) représenté par 175.060 (cent soixante-quinze mille et soixante) actions nominatives d'une valeur nominale de (EUR 10.-) chacune.

Les 175.060 actions sont divisées en 175.000 (cent soixante quinze mille) actions de catégorie A (ci-après "actions de catégorie B)."

Troisième résolution:

L'assemblée générale décide d'autoriser Madame Carole Lacroix, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg à modifier le registre des actionnaires de la Société afin de refléter l'augmentation de capital mentionnée ci-dessus.

Evaluation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge sont évalués à environ deux mille cinq cents euros (EUR 2.500).



Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. LACROIX, A. MAGGIPINTO, F. STOLZ-PAGE et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 mars 2010. LAC / 2010 / 9691. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 18 mars 2010.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2010043568/116.

(100044080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2010.

Pecci S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1117 Luxembourg, 2A, rue Albert Ier. R.C.S. Luxembourg B 129.715.

EXTRAIT

Suite à la cession de parts sociales en date du 14 septembre 2009, dûment signifiée à la société, la répartition des parts sociales à ce jour est la suivante:

- Albert I ^{er} S.A., 2A, rue Albert I ^{er} , L-1117 Luxembourg	105 parts sociales
- Monsieur Fernand Schroeder, 3, Salita di Valée Via Pico CH-6900 Lugano	45 parts sociales
TOTAL:	150 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2009.

Pour Pecci S.à r.l.

ACA - Atelier Comptable & Administratif S.A.

Signature

Référence de publication: 2010043262/18.

(100043461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.

Commerzbank Finance 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. Dresdner Finance 2 S.à r.l.).

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 139.470.

In the year two thousand ten, on the twenty-fourth of March.

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of "Dresdner Finance 2 S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, having its registered office at 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 139 470, incorporated by deed of the notary Paul Bettingen, enacted on May 21, 2008, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 1713 of July 11, 2008, and which Articles of Association have been amended by deed of the notary Paul Bettingen on March 26, 2009 published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 1564 of August 13, 2009.

The meeting is presided by Mr Raymond THILL, "maître en droit", residing professionally in Luxembourg, who appointed as secretary Mrs Sylvie DUPONT, private employee, residing professionally in Luxembourg. The meeting elected as scrutineer Ms Marilyn KRECKE, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The chairman requested the notary to act:

- I.- The sole shareholder present or represented and the number of shares held by him are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxy and registered with the minutes.
- II.- As it appears from the attendance list, the fifteen thousand Ordinary Shares, each of them of EUR one, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholder has been beforehand informed.
 - III.- That the agenda of the meeting is the following:



Agenda

- 1.- Amendment of the name of the company, to be changed into "Commerzbank Finance 2 S.à r.l."
- 2.- Amendment of Article 4 of the by-laws.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to change the name of the company, from "Dresdner Finance 2 S.à r.l." into "Commerzbank Finance 2 S.à r.l."

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend Article four of the Articles of Incorporation, to read as follows:

" Art. 4. The company has been incorporated under the name of "Commerzbank Finance 2 S.à r.l.".

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt quatre mars.

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A Luxembourg;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée "Dresdner Finance 2 S. à r.l.", ayant son siège social au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 139 470, constituée suivant acte du notaire Paul Bettingen, reçu le 21 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1713 du 11 juillet 2008 et dont les statuts ont été modifiés par acte du notaire Paul Bettingen, reçu le 26 mars 2009, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1564 du 13 août 2009.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Raymond THILL, maître endroit, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mme Sylvie DUPONT, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg. L'assemblée choisit comme scrutatrice Mlle Marilyn KRECKE. employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

- I.- L'associé unique présent ou représenté et le nombre de parts sociales qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que la procuration, le tout enregistré avec l'acte.
- II.- Il ressort de la liste de présence que les quinze mille parts sociales ordinaires, de un EUR,- chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.
 - III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- 1.- Modification de la dénomination de la société, à changer en "Commerzbank Finance 2 S.à r.l."
- 2.- Modification de l'article 4 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société, de "Dresdner Finance 2 S.à r.l." en "Commerzbank Finance 2 S.à r.l."

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" Art. 4. La société existe sous la dénomination de "Commerzbank Finance 2 S.à r.l.".



Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. Thill, S. Dupont, M. Krecké et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 mars 2010. LAC/2010/13992. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 er avril 2010.

Référence de publication: 2010045441/90.

(100046649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2010.

Great Pacific Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 99.675.

Le siège social de l'associé unique de la Société a changé:

- 571406 British Columbia ayant son siège social désormais au Suite 1800 - 1067 West Cordova Street, Vancouver, BC V6C 1C7, Canada

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Great Pacific Luxembourg S.à r.l

Patrick van Denzen

Gérant B

Référence de publication: 2010043264/15.

(100043413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.

ACP International Luxembourg S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 30.393.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 09 décembre 2009, que:

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de transférer le siège social au 40, Bd. Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Sont réélus Administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'année 2010:

- Monsieur Gabriele BRAVI, demeurant au 1, Via degli Amadio, CH-6901 Lugano (Suisse)
- Monsieur Daniele BODINI, demeurant au 825, Fifth Avenue, NY-10022 New York (USA)
- Monsieur Nicolas KILLEN, demeurant au 2, rue de Jagnonnant, CH-1211, Genève 6 (Suisse)

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de la démission de la FIDUCIAIRE F. WINANDY & ASSOCIES S.A., en qualité de Commissaire aux Comptes et décide de nommer pour la même période:

- la Fiduciaire de Luxembourg S.A., avec siège social au 28, Bd. Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Luxembourg, le 03 mars 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010043530/21.

(100044395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2010.



Cortisa Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 15.000.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 15 mars 2010

- 1. La société FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA Société à responsabilité limitée a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes.
- 2. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à.r.l., R.C.S. Luxembourg B 58.545, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

Luxembourg, le 15 mars 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour CORTISA HOLDING S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010043269/18.

(100043314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.

Tiga International Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 69.376.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 10 mars 2010

- 1. Mr Bartlomiej POSTEPSKI a démissionné de son mandat d'administrateur.
- 2. Mr Mikorlaj DIETRICH a démissionné de son mandat d'administrateur.
- 3. Le nombre des administrateurs a été diminué de 5 (cinq) à 3 (trois).
- 4. La société à responsabilité limitée INTERAUDIT a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes.
- 5. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B n° 58.545, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.

Luxembourg, le 11 mars 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour TIGA INTERNATIONAL HOLDING

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010043270/20.

(100043313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.

European Consulting Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 111.027.

Par des lettres recommandées avec accusés de réception en date du 21 octobre 2009, Monsieur Ivo GOMBALA de résidence au 2598, Litevska, CZ - 272 01 Kladno (République Tchèque) a notifié aux membres du conseil d'administration de la société EUROPEAN CONSULTING LUXEMBOURG S.A. ayant son siège social au 49, boulevard Royal L-2449 Luxembourg et enregistrée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111.027 (la «Société»), sa démission de ses fonctions d'administrateur et de délégué à la gestion journalière de la Société, avec effet au 1 er novembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

26 mars 2010.

Céline Reymond

Avocat mandataire

Référence de publication: 2010043272/17.

(100043880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.



UBS Manager Solutions, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 129.749.

Résolution circulaire du 04.11.2009

Mandats non renouvelés:

- M. Thomas Huber, avec effet au 1 er octobre 2009
- M. Max Philipp Studer, avec effet au 30 septembre 2009

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2010.

Pour UBS Manager Solutions

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Rainer Krenz / Martin Rausch

Associate Director / Associate Director

Référence de publication: 2010043412/17.

(100043746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.

RECAP I Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 141.897.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2010.

Référence de publication: 2010043288/11.

(100043391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.

Praga Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1730 Luxembourg, 29, rue de l'Hippodrome.

R.C.S. Luxembourg B 82.486.

Les comptes au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRAGA SOPARFI S.A.

KARA Mohammed / VEGAS-PIERONI Louis

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010043289/12.

(100043372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.

AIM Group International S.p.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 60.279.

Les comptes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AIM GROUP INTERNATIONAL S.A.

DONATI Régis / DE BERNARDI Alexis

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010043290/12.

(100043380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.



Gotha Club S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4041 Esch-sur-Alzette, 2, rue du Brill. R.C.S. Luxembourg B 117.448.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement du 25 mars 2010, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et ordonné la liquidation de la société ci-après, conformément à l'article 203 de la loi modifiée du 10 août 1915:

- GOTHA CLUB Sàrl., enseigne GOTHA CLUB et ROMA IMPERIAL FASHION PUB, dont le siège social à L-4041 Esch-sur-Alzette, 2, rue du Brill, a été dénoncé en date du 31 janvier 2008, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro RCB 117448

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole BESCH, juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et désigné comme liquidateur Maître Aziza GOMRI, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Pour extrait conforme

s. Me Aziza GOMRI

Liquidateur

Référence de publication: 2010043543/19.

(100044600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2010.

Lutgen Robert S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9776 Wilwerwiltz, 4, Cité Penscherbierg. R.C.S. Luxembourg B 152.162.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendundzehn, den elften Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar Pierre PROBST, mit dem Amtssitz zu Ettelbrück.

Sind erschienen:

- 1. Dame Antoinette LENTZ, (matr. 1958 11 06 389), geboren in Wiltz, am 6. November 1958, wohnhaft in L-9776 Wilwerwiltz, Cite Penscherbierg,4,
- 2. Herr Robert LUTGEN, (matr. 1950 07 19 217), geboren in Wiltz, am 19. Juli 1950, wohnhaft in L-9776 Wilwerwiltz, Cite Penscherbierg,4.

Vorbenannte Personen ersuchen den unterzeichneten Notar, die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburgischen Rechts wie folgt zu beurkunden:

- Art. 1. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung "Lütgen Robert S.à r.l."
- Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeine Kiischpelt.

Sollten außergewöhnliche Ereignisse militärischer, politischer, ökonomischer oder sozialer Natur die normale Aktivität der Gesellschaft behindern oder bedrohen, so kann der Sitz der Gesellschaft durch einfache Entscheidung des Verwaltungsrates in eine andere Ortschaft des Großherzogtums Luxemburg oder sogar ins Ausland verlegt werden und zwar so lange bis zur Wiederherstellung normaler Verhältnisse. Die Gesellschaft behält trotz dieser Verlegung ihre luxemburgische Nationalität.

Art. 3. Gegenstand der Gesellschaft sind alle Fassadenarbeiten, Gipserarbeiten, Trockenausbau, Gerüstbau, Fließestrich, Restaurations- sowie Sanierungsarbeiten. Die Gesellschaft kann desweiteren sämtliche Geschäfte industrieller, kaufmännischer, finanzieller, mobiliarer und immobiliarer Natur tätigen, die unmittelbar mit dem Hauptzweck in Zusammenhang stehen oder zur Erreichung und Förderung des Hauptzweckes der Gesellschaft dienlich sein können.

Die Gesellschaft kann zur Erfüllung Ihres Gesellschaftszwecks Niederlassungen oder Repräsentanzen in den Ländern errichten, in denen sie operativ tätig ist.

- Art. 4. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.
- Art. 5. Das Gesellschaftsjahr beginnt am 1. Januar und endigt am 31. Dezember eines jeden Jahres.
- **Art. 6.** Das gezeichnete Aktienkapital beträgt zwölftausend-vierhundert (12.400,-) Euro, eingeteilt in hundert (100) Anteile mit einem Nominalwert von je hundertvierundzwanzig (124,- EUR) Euro.
- Art. 7. Das gezeichnete Kapital der Gesellschaft kann zu jeder Zeit erhöht oder herabgesetzt werden, zu den Bedingungen welche im Artikel 199 des Gesetzes über Handelsgesellschaften vorgesehen sind.

Jeder Anteil hat Anrecht auf einen proportionellen Anteil am Gesellschaftskapital und an den Erträgen.



- **Art. 8.** Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer verwaltet, deren Zahl, Amtsdauer und Befugnisse durch die Generalversammlung festgesetzt werden und die zu jeder Zeit durch letztere abberufen werden können, ohne Angabe von Gründen.
- Art. 9. Der Tod, die Entmündigung oder der Konkurs eines Gesellschafters bewirken nicht die Auflösung der Gesellschaft. Die Erben des verstorbenen Gesellschafters sind nicht berechtigt Siegel auf die Güter und Papiere der Gesellschaft anlegen zu lassen. Zur Wahrung ihrer Rechte dürfen ausschließlich diejenigen Werte in Betracht gezogen werden wie sich aus der letzten Bilanz ergeben.
 - Art. 10. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember.
- Art. 11. Jedes Jahr wird am einunddreißigsten Dezember das Inventar aller Aktiva und Passiva der Gesellschaft aufgestellt. Der ausgewiesene Nettogewinn nach Abzug der Unkosten, Gehälter und sonstiger Abschreibungen, wird wie folgt zugewiesen:
- fünf (5%) vom Nettogewinn zur Schaffung einer gesetzlichen Rücklage solange diese Rücklage nicht zehn (10%) des Kapitals darstellt.
 - der Rest steht zur freien Verfügung der Gesellschafter.
- **Art. 11.** Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Komparenten auf die gesetzlichen Bestimmungen des Gesetzes betreffend die Handelsgesellschaften vom 18. September 1933 beziehungsweise der diesbezüglichen Abänderungsgesetze.

Abschätzung, Kosten

Die Kosten und Gebühren, welcher Form es auch sein möge, die zur Gründung der Gesellschaft zu ihrer Last sind, werden auf € 800,- abgeschätzt.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tag und endet am 31. Dezember 2010.

Zeichnung und Einzahlung

Die hundert (100) Anteile zu je hundertvierundzwanzig Euro (124.-EUR) wurden gezeichnet und vollständig und in bar eingezahlt wie folgt:

Dame Antoinette LENTZ, vorbenannt	75 Aktien
Herr Robert LUTGEN, vorbenannt.	25 Aktien
Total Aktien:	100 Aktien

Das gezeichnete Kapital wurde bar auf ein Bankkonto eingezahlt. Demzufolge steht der Gesellschaft der Betrag von zwölftausendvierhundert Euro (12.400,- €) zur Verfügung, was dem unterzeichneten Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt wird.

Außerordentliche Generalversammlung

Sofort nach Gründung der Gesellschaft haben die Teilhaber folgende Beschlüsse gefasst:

- 1. Herr Robert LUTGEN wird zum technischen Geschäftsführer ernannt und Dame Antoinette LENTZ zum administrativen Geschäftsführer.
 - 2. Die Gesellschaft wird verpflichtet durch die alleinige Unterschrift des technischen Geschäftsführers.
 - 3. Die Anschrift der Gesellschaft lautet L-9776 Wilwerwiltz, Cite Penscherbierg, 4.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Ettelbrück, in der Amtsstube des instrumentierenden Notars, Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesen alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben diese mit dem Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: A. LENTZ, R. LUTGEN, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 12 février 2010. DIE/2010/1426. Reçu soixante-quinze euros EUR 75.-

Le Receveur (signé): J. Tholl.

FÜR BEGLAUBIGTE KOPIE ZUR VERÖFFENTLICHUNG IM MEMORIAL C.

Ettelbruck, den 3. März 2010.

Der Notar

Référence de publication: 2010045375/84.

(100046180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2010.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck